

## **2-2-4 Plan d'exécution du Projet**

### **2-2-4-1 Principes d'exécution du Projet**

#### (1) Principes de base relatifs à la mise en oeuvre du Projet

Le présent Projet sera soumis à l'approbation du conseil des Ministres du Gouvernement du Japon, fera l'objet de l'Echange de Notes relatives à la mise en oeuvre du Projet entre les deux Gouvernements et mis en oeuvre sur les principes ci-dessous indiqués :

- i) Le Projet sera mis en oeuvre moyennant les fonds qui proviennent des contribuables du peuple japonais dans le cadre du système fiscal du Japon.
- ii) Le Gouvernement du Bénin conclura un accord des services de consultation avec une société japonaise de consultant à laquelle il confiera la conception détaillée du Projet à réaliser sur la base du résultat de l'étude du concept de base, l'assistance aux activités de sélection de la société de construction et la supervision des travaux de construction.
- iii) Le Gouvernement du Bénin sélectionnera une société de construction ayant la personnalité juridique japonaise par voie d'un appel d'offres à concurrence ouvert lancé auprès des entreprises préqualifiées avec les appuis dudit consultant et conclura un contrat des travaux forfaitaire avec celle-ci à laquelle il confiera les composantes de la construction des infrastructures et de la fourniture des équipements du Projet.

#### (2) Organisme d'exécution du Projet

L'organisme responsable du présent Projet est le Ministère des Enseignements Primaire et Secondaire de la République du Bénin et la Direction de la Direction de la Programmation et de la Prospective (DPP) dudit Ministère sera chargée de l'exécution effective du Projet.

#### (3) Principes de base de l'élaboration du plan d'exécution du Projet

- 1) Les consultants locaux et les sociétés de construction locales qui sont au courant de la situation du secteur de construction et celle d'approvisionnement en matériaux seront utilisés dans la mesure du possible afin de pouvoir exécuter les travaux de construction de la manière efficace dans les délais d'exécution limités.
- 2) Sur les chantiers des travaux la maîtrise de sécurité, le contrôle de qualité et la maîtrise des délais d'exécution seront assurés de la manière rigoureuse d'une part, et les techniques relatives à ces activités dont l'entrepreneur de construction japonais possède seront transférées au maximum aux sociétés locales d'autre part.
- 3) Afin de faciliter les travaux de maintenance et d'entretien après l'achèvement des travaux de construction, les matériaux et matériel nécessaires aux travaux de construction ainsi que les équipements à fournir dans le cadre du Projet seront sélectionnés dans la mesure du possible parmi les produits béninois ou les produits importés mais pouvant être approvisionnés facilement au Bénin.

#### **2-2-4-2 Conditions d'exécution des travaux et d'approvisionnement en matériaux et matériel**

Dans les pages qui suivent sont décrites les conditions d'exécution du Projet ainsi que celles d'approvisionnement en matériaux et matériel.

- 1) Au Bénin la période de la saison des pluies varie suivant la zone, à savoir entre mars et juillet dans la zone côtière au Sud et entre juillet et septembre au Nord à l'intérieur du pays, et les hauteurs mensuelles moyennes des précipitations peuvent atteindre une valeur supérieure à 350 mm, si bien que pour certains sites l'exécution des travaux et le transport des matériaux et matériel auront des difficultés. Par conséquent, il faudrait ajuster le planning d'exécution des travaux suivant la zone et prendre les mesures notamment la programmation de l'exécution des travaux à ciel ouvert tels que les fondations qui peuvent être entravés par les conditions climatiques pendant la saison sèche et l'exécution des travaux intérieurs pendant la saison des pluies.
- 2) Sur les sites d'écoles où les infrastructures scolaires existantes devront être démolies par la partie béninoise avant le début des travaux de construction des infrastructures scolaires à construire par le Projet, ces travaux de démolition devront être achevés conformément au planning pour que les travaux de construction du Projet ne soient pas entravés.

#### **2-2-4-3 Etendues des travaux**

Le présent Projet est mis en œuvre en collaboration entre la partie japonaise et la partie béninoise. L'étendue des travaux de chacune de ces deux parties est telle qu'elle est présentée au Procès-Verbal des Discussions ci-joint conformément aux principes de la coopération financière non remboursable du Japon.

#### **2-2-4-4 Plan de supervision des travaux / plan d'approvisionnement en matériaux et matériel**

Lors de la mise en œuvre du présent Projet qui consiste à construire les infrastructures scolaires dans les 45 écoles primaires dans le cadre du système fiscal du Japon, il est indispensable de mener de façon appropriée les activités de supervision des travaux notamment le compte-rendu régulier, la concertation en relation étroite avec l'organisme d'exécution et l'encadrement et les instructions à l'entrepreneur afin de pouvoir achever les travaux dans les délais impartis. En effet, dans le cadre du présent Projet, deux sortes de supervisions ci-dessous décrites seront assurées en parallèle.

##### **(1) Supervision générale**

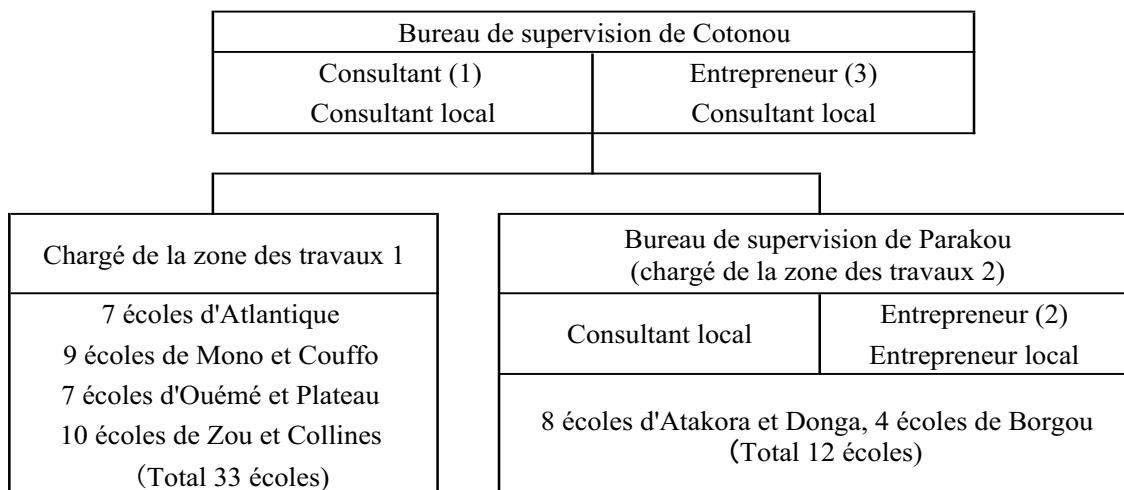
Il s'agit de la maîtrise des délais d'exécution de l'ensemble du Projet, de la prise de décision en matières techniques qui n'entrent pas dans la spécialité du superviseur résident, de l'encadrement et

de l'appui à ce dernier ainsi que du compte-rendu périodique auprès du siège de la JICA. La supervision générale sera assurée par les architectes-ingénieurs qui seront chargés de la conception détaillée sous la direction du chef de projet qui s'occupe du présent Projet depuis l'étape de l'étude du concept de base.

(2) Superviseur résident

Le consultant affectera un superviseur résident au Bénin afin de pouvoir assurer en permanence une communication étroite entre les différents organismes concernés de la partie japonaise et de la partie béninoise d'une part et d'effectuer l'encadrement technique auprès de l'entrepreneur des travaux pour que ce dernier assure convenablement la maîtrise des délais d'exécution et le contrôle de qualité d'autre part. De plus, du fait que les travaux de construction se dérouleront sur plusieurs sites simultanément, l'on fera appel à des consultants locaux qui assureront chacun la supervision de certaines parties des travaux sous la direction du superviseur résident japonais. Le superviseur résident japonais mettra en place un bureau de supervision à Cotonou et assurera la supervision de l'ensemble des sites où les travaux de construction sont en cours, même temps que la concertation avec le MEPS et d'autres organismes compétentes. Le Schéma 2-1 ci-après montre le système de supervision des travaux ainsi organisé.

Schéma 2-1 Système de supervision des travaux



## 2-2-4-5 Plan du contrôle de qualité

Pour les matériaux destinés aux infrastructures à construire dans le cadre du présent Projet, les spécifications techniques seront élaborées au stade de la conception détaillée du Projet pour définir les spécifications détaillées de chacun des matériaux, et au stade d'exécution des travaux les contrôles de qualité ci-dessous décrits seront réalisés.

### (1) Travaux de terrassement

#### 1) Remblai et rebouchage

Pour le remblai et le rebouchage la latérite sera utilisée, et l'épaisseur d'une couche de rebouchage sera de l'ordre de 200 mm, et après les travaux il sera vérifié que le remblai hydraulique et le compactage au rouleau ont été effectués.

### (2) Travaux du bétonnage

#### 1) Matériaux

- i) Ciment : Il sera vérifié que le ciment est conservé correctement et que sa qualité n'est pas dégradée.
- ii) Agrégat : L'agrégat sera nettoyé à l'eau pour éliminer les impuretés et soumis au contrôle granulométrique au moyen de tamis.
- iii) Fers à béton : Les fers à béton seront contrôlés au moyen du certificat de contrôle en usine ou du résultat de l'essai de traction effectué dans un organisme de contrôle public. Le mode de stockage sera aussi confirmé.

#### 2) Travaux de coffrage

- i) Elaboration de plans graphiques d'exécution : Les plans graphiques d'exécution seront élaborés par l'entrepreneur et vérifiés par le consultant pour examiner au préalable l'exactitude des vues en coupe et des parties de connexion des travaux de gros œuvre.
- ii) Travaux de coffrage : Les coffres seront vérifiés visuellement s'ils ne présentent pas de défauts tels que courbure, déformation, torsion ou fissure.

#### 3) Composition du béton

- i) Malaxage d'essai : La composition du béton sera déterminée de manière à satisfaire à la résistance de calcul et un malaxage d'essai sera effectué pour la vérifier.
- ii) Essai d'affaissement : Un essai d'affaissement sera effectué pour chaque coulage du béton pour vérifier la résistance du béton.
- iii) Mesure de chlorures : La quantité de chlorures dans le béton sera mesurée pour vérifier que la teneur est dans la fourchette admissible.
- iv) Essai de résistance à la compression : Sur chacun des sites, le béton de fondations, de poteaux et de poutres est soumis 3 fois à l'essai de résistance à la compression. A chaque essai un nombre total de 6 éprouvettes à 7 jours et à 28 jours seront fabriquées et soumises à l'essai de résistance dans un organisme de contrôle public pour vérifier que la résistance de calcul est assurée.
- v) Cure d'éprouvettes : Les instructions seront données de sorte que les éprouvettes soient trempées dans l'eau d'un bassin aménagé sur le site pour la cure afin de pouvoir obtenir un résultat correct des essais.

(3) Travaux de blocs de béton

Les points suivants seront vérifiés :

1) Matériaux

- i) Sur chaque site, les blocs seront fabriqués au moyen du ciment, du sable et du gravier en dosage de conception et laissés en cure à l'abri de l'ensoleillement direct pendant 14 jours et soumis à l'essai de résistance.
- ii) Les blocs qui présentent de déformation, de fissure ou de défauts nuisibles seront mis au rebut.

2) Mise en oeuvre

- i) La hauteur maximale de pose de blocs d'une journée sera de 1,6 m.
- ii) Les blocs seront posés en vérifiant le niveau et l'alignement au moyen de fil à plomb, de niveau ou de cordon.
- iii) Après l'exécution des travaux, les blocs ne devront pas être soumis aux vibrations et chocs jusqu'à ce que le mortier de joints et le mortier de remplissage durcissent.

(4) Travaux de toiture

1) Support en charpente métallique

Il sera vérifié que toutes les charpentes métalliques sont usinées et revêtues de la peinture antirouille, et celles qui présentent de déformation ou de défauts nuisibles sont mises au rebut.

2) Couverture

L'échantillon du matériau de couverture devra être obtenu et vérifié. Les méthodes de montage notamment la largeur de recouvrement et le mode de fixation devront être conformes à celles indiquées dans les spécifications du fabricant.

### **2-2-4-6 Plan d'approvisionnement en matériaux et matériel.**

Les matériaux et matériel à utiliser dans le cadre du Projet seront approvisionnés dans la mesure du possible à Cotonou. Pour ceux qui ne sont pas produits au Bénin tels que fers à béton, charpentes métalliques, ferrailage et contre-plaqués, ceux importés et commercialisés par les fournisseurs locaux sont disponibles à Cotonou.

Tableau 2-12 Plan d'approvisionnement en matériaux et matériel de construction

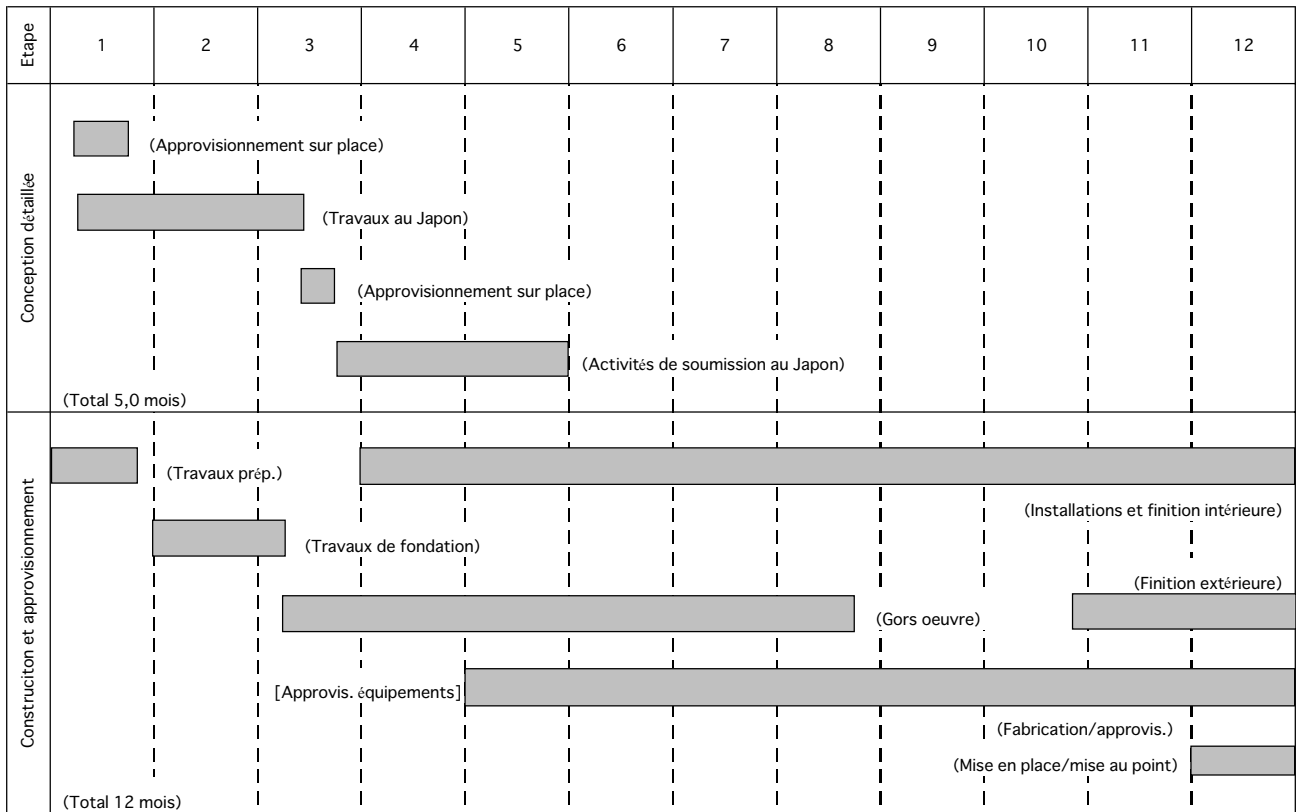
Matériau	Pays d'origine	Pays d'approvisionnement			Remarques
		Bénin	Japon	Pays tiers	
Sable	Bénin	o			
Gravier	Bénin	o			
Ciment	Bénin	o			Le ciment fabriqué au Bénin d'une qualité satisfaisante est disponible en quantité suffisante.
Fers à béton	France	o	o		Pour les fondations et blocs de latrines, les fers à béton approvisionnés au Bénin seront utilisés. Pour d'autres usages, ceux importés du Japon seront utilisés.
Bois de construction	Bénin	o			
Matériau de coffrage	Bénin	o			Les produits sont disponibles sur place, mais leur qualité est très mauvaise si bien qu'une précision élevée de mise en œuvre ne pourra pas être obtenue. Le coffrage en contre-plaqué n'est pas couramment utilisé, et de ce fait sera onéreux.
Blocs de béton	Bénin	o			Les produits fabriqués au Bénin sont disponibles. Les blocs claustra pour les fenêtres sont aussi disponibles.
Charpentes métalliques	France, Japon		o		Les produits importés du Japon seront utilisés.
Menuiserie métallique	Bénin	o			Les produits locaux sont disponibles.
Ferraillage	Bénin	o			Les produits locaux sont disponibles.
Couverture	France	o			Différents matériaux de couverture fabriqués au Bénin à partir des matières importées de France ou d'autres pays sont commercialisés.
Matériau de plancher	Bénin	o			Du fait que le plancher sera fini au mortier, les produits locaux seront approvisionnés.
Peinture	Bénin	o			Les produits locaux sont disponibles. Les produits importés de la France sont aussi commercialisés sur le marché.

En ce qui concerne le mobilier scolaire tel que tables-bancs pour élèves, celui produit au Bénin sera approvisionné. Quant aux matériels didactiques, du fait qu'ils ne sont pas fabriqués au Bénin, les produits provenant d'un des pays européens seraient approvisionnés sur place. Les matériels didactiques, bien qu'ils soient importés, sont disponibles sur le marché en quantité plus ou moins abondante, et donc peuvent être acquis facilement.

#### 2-2-4-7 Planning d'exécution du Projet

Le présent Projet sera mis en œuvre après la conclusion de l'Echange de Notes (E/N) entre les deux gouvernants. Les travaux à la charge de la partie japonaise du présent Projet peuvent être divisés en trois étapes, à savoir, celle de la conception détaillée, celle de la soumission et celle des travaux de construction. Dans le cadre du présent Projet, l'ensemble de ces étapes sera exécuté en 1 phase dont le planning est présenté au Schéma 2-2 ci-après. La durée d'exécution de l'ensemble du Projet y compris la durée de la conception détaillée est de l'ordre de 18 mois.

Schéma 2-2 Planning d'exécution du Projet



## **2-3 DESCRIPTION SOMMAIRE DES TRAVAUX A LA CHARGE DE LA PARTIE BENINOISE**

La coopération financière non remboursable du Japon a pour principe de fournir ses appuis au développement mis en œuvre par les efforts autonomes de pays bénéficiaires sur la base duquel le Gouvernement du Japon demande aux pays bénéficiaires une prise en charge dans certaine mesure. Ce principe est appliqué impartialement à tous les pays qui bénéficient de ladite coopération. Par conséquent, au cas où le Gouvernement du Japon déciderait la mise en oeuvre du présent Projet, le Gouvernement de la République du Bénin est tenu de prendre les mesures ci-dessous indiquées.

- i) Fourniture à la partie japonaise des documents et informations nécessaires pour le Projet  
La partie béninoise est tenue de fournir à la partie japonaise tous les documents et toutes les informations nécessaires à un bon déroulement du présent Projet.
- ii) Démarches relatives à la demande et à l'obtention des différentes autorisations et différents permis nécessaires à l'exécution du Projet  
La partie béninoise est tenue de faire les démarches relatives à la demande et à l'obtention des différentes autorisations et différents permis notamment les permis de construire exigés pour l'exécution du présent Projet par les lois en vigueur au Bénin.
- iii) Exonération des droits de douane et d'autres taxes qui pourraient être imposées au Bénin aux matériaux et matériel destinés au présent Projet  
Au Bénin, une taxe sur valeur ajoutée (TVA) de 18 % est imposée à l'achat des produits et services. Le Gouvernement du Bénin est tenu d'exonérer tous les droits et toutes les taxes qui pourraient être imposés pour les produits et services destinés au Projet conformément aux dispositions de l'Echange de Notes.
- iv) Exonération des droits de douane, des impôts internes et des autres taxes qui pourraient être imposées au Bénin aux ressortissants japonais et aux sociétés ayant la personnalité juridique japonaise qui fourniront les services et les produits du Projet  
Le Gouvernement du Bénin est tenu d'exonérer les droits de douanes et les taxes notamment la taxe sur le revenu qui pourraient être imposés aux ressortissants japonais qui enteront au Bénin ou y séjourneront pour les activités du Projet conformément aux dispositions de l'Echange de Note.
- v) Prise de mesures nécessaires pour l'entrée et le séjour au Bénin des ressortissants japonais dont les services sont nécessaires à l'exécution du Projet  
Le Gouvernement du Bénin est tenu d'accorder les facilités promptement pour l'obtention de visa et permis de séjours des ressortissants japonais dont les services sont nécessaires à l'exécution du Projet.
- vi) Démarches relatives à l'arrangement bancaire (A/B) et prise en charge des frais qui en découlent  
Dès la conclusion de l'Echange de Note, le Gouvernement du Bénin est tenu de conclure un



arrangement bancaire avec une banque japonaise et de prendre en charge les différentes commissions notamment la commission de notification de l'autorisation de paiement et les commissions de paiement des prix des travaux.

- vii) Prise en charge de tous les frais nécessaires à la réalisation du Projet autres que ceux des travaux de construction des infrastructures, du transport des matériaux et matériel et de la mise en place des équipements

Le Gouvernement du Bénin est tenu de prendre en charge tous les frais nécessaires dans le cadre du Projet non couverts par la Coopération financière non-remboursable du Japon.

- viii) Dotation du budget et affectation du personnel nécessaires à la maintenance et à l'entretien des infrastructures et des équipements qui seront réalisés par le Projet

Le Gouvernement du Bénin est tenu d'assurer la dotation budgétaire et l'affectation des enseignants nécessaires au fonctionnement et à la maintenance et l'entretien des écoles après l'achèvement des travaux de construction des infrastructures par le Projet.

- ix) Utilisation et gestion adéquates et efficaces des infrastructures et équipements qui seront réalisés par le Projet et compte-rendu auprès du Gouvernement du Japon

La partie béninoise est tenue d'utiliser et gérer de la manière adéquate et efficace sous sa propre responsabilité les infrastructures et équipements qui seront remis à la partie béninoise après l'achèvement des travaux. Elle est tenue également de faire promptement le compte-rendu auprès du Gouvernement du Japon sur leur état d'utilisation si ce dernier le demande.

En outre des mesures ci-dessous indiquées, le Gouvernement du Bénin est tenu d'exécuter les travaux indiqués dans le Tableau 2-15 ci-après. En particulier, pour les écoles où la démolition des obstacles, le terrassement et l'amélioration de routes d'accès aux sites sont nécessaires, le Gouvernement du Bénin est tenu d'achever ces travaux avant le commencement des travaux de construction.

Tableau 2-15 Travaux à la charge de la partie béninoise

Travaux	Nombre de sites concernés	Description détaillée
Démolition des obstacles se trouvant sur le site d'école	7 sites	Démolition de 23 salles de classe en apatam
Terrassement du terrain	25 sites	Excavation, remblayage, terrassement en partie
Amélioration de la route d'accès	15 sites	Construction des clôtures, des Portails et des voies d'accès dans les écoles
Construction de salles de classe provisoires	15 sites	Construction provisoire de hangars ou d'apatams pour abriter les salles de classe
Sensibilisation à la maintenance et à l'entretien	30 sites	Sensibilisation par l'administration du MEPS des populations bénéficiaires sur l'entretien et la maintenance des infrastructures construites

## 2-4 PLAN DE FONCTIONNEMENT, DE MAINTENANCE ET D'ENTRETIEN

### (1) Plan de fonctionnement, de maintenance et d'entretien

Après l'achèvement des travaux de construction des infrastructures scolaires par le Projet, chacune des écoles ciblées par le Projet sera gérée comme avant par les circonscriptions scolaires qui sont les services décentralisés du MEPS sous la direction et l'encadrement du MEPS et des DDEPS.

#### 1) Plan de fonctionnement

Chacune des écoles primaires est gérée par le directeur, les enseignants et le personnel non enseignant. Comme personnel enseignant il existe deux catégories, l'une les enseignants d'Etat et l'autre les enseignants intérimaires. Les enseignants d'Etat et les enseignants contractuels sont payés par le MEPS, tandis que les enseignants communautaires recrutés sous l'initiative de chacune des écoles sont payés par l'APE. Pour que les salles de classe qui seront construites par le Projet puissent fonctionner correctement, une affectation adéquate des enseignants est essentielle, mais à l'heure actuelle du fait de l'ajustement structurel, le recrutement de nouveaux enseignants est bloqué, d'où la nécessité de faire face au besoin en faisant appel aux enseignants contractuels et à ceux communautaires. Le présent Projet consiste à construire 192 salles de classe dans les 45 écoles ciblées réparties sur l'ensemble du pays, dont les 142 en remplacement des salles de classe existantes en construction précaire et seules les 50 sont en extension. Suite à l'extension de 50 salles de classe, 50 enseignants additionnels seront nécessaires. Le Tableau 2-16 ci-après montre l'évolution du nombre d'enseignants au Bénin. Le nombre d'enseignants s'est accru durant les 10 dernières années avec un taux d'accroissement annuel moyen de 3,56 %. Si le nombre d'enseignants s'accroît au même rythme, en 2005 où les travaux de construction des infrastructures du présent Projet seront achevés, 2.184 enseignants additionnels seront recrutés dans l'ensemble du pays, ce qui permettra d'affecter sans problème 50 enseignants additionnels nécessaires aux écoles ciblées du Projet. En outre, d'après le MEPS, il a l'intention de continuer à recruter les nouveaux enseignants contractuels et communautaires, d'où le problème d'affectation d'enseignants ne se posera pas.

Tableau 2-16 Evolution du nombre d'enseignants dans les départements ciblés du Projet et prévision

Département	Nombre d'enseignants							Nombre moyen d'accroissement annuel (taux d'accroissement)	Nbre prévision. Accroissement enseignants en 2005
	1992			2002					
	APE	Contractuels	Total	APE	Contractuels	Communautaires	Total		
Atakora-Donga	1.522	0	1.522	1.060	925	558	2.543	102,1(4,01%)	306
Atlantique-Littoral	2.867	501	3.368	2.575	557	661	3.793	42,5(1,12%)	127
Borgou-Alibori	1.453	0	1.453	1.336	640	886	2.862	140,9(4,92%)	422
Mono-Couffo	1.763	0	1.763	1.788	659	930	3.377	161,4(4,78%)	484
Ouémé-Plateau	2.647	32	2.679	2.540	633	852	4.025	134,6(3,34%)	403
Zou-Collines	2.364	35	2.399	2.324	856	695	3.875	147,6(3,81%)	442
TOTAL	12.616	568	13.184	11.623	4.270	4.582	20.475	729,1(3,56%)	2.184

## 2) Plan de maintenance et d'entretien

La maintenance et l'entretien des infrastructures et équipements scolaires sont assurés par l'APE de chacune des écoles sous l'encadrement du MEPS. Au Bénin, au sein de chaque école une APE ayant à sa tête 7 membres de bureau devra être organisée. Dans le système actuel, bien que le montant varie suivant la région, les parents d'élèves paient au titre de la souscription un montant annuel de 1.500 à 2.000 FCFA (environ 300 à 400 yens) et moyennant ces souscriptions ainsi perçues les frais de maintenance et d'entretien des infrastructures et équipements scolaires sont pris en charge. Néanmoins, du fait que peu de parents d'élèves paient volontiers ce montant, en réalité un montant nécessaire est perçu chaque fois que le besoin en intervention telle que réhabilitation des infrastructures se présente.

## 2-5 COUT APPROXIMATIF DU PROJET

### 2-5-1 Coût approximatif des travaux du Projet

Lorsque le présent Projet sera mis en œuvre, le coût total approximatif du Projet s'élève à 1 milliard 4 millions de yens japonais. Les montants respectifs des travaux à la charge de la partie japonaise et de ceux à la charge de la partie béninoise répartis sur la base de l'étendue des travaux de chaque partie susmentionnée, calculés dans les conditions d'estimation indiquées au point (3) se présentent comme suit. Il est à noter toutefois que les montants totaux des coûts approximatifs ne sont que provisoires et au stade où la mise en œuvre du Projet sera examinée ces montants seront étudiés méticuleusement.

#### (1) Coûts à la charge de la partie japonaise

45 écoles, 192 salles de classe, 30 bureaux de directeurs et 25 blocs sanitaires

(superficie totale: environ 20,125.6 m<sup>2</sup>)

Description		Coût approximatif (unité : million de yens)		
Infrastructures	Salles de classe	825	909	917
	Blocs sanitaires	46		
	Mobilier	38		
Equipements		8		
Conception détaillée, supervision des travaux Composante soft		79		

#### (2) Coûts à la charge de la partie béninoise

Coûts de démolition ou de déplacement des obstacles sur les sites :

40.000.000 FCFA (7.600.000 yens)

#### (3) Conditions d'estimation

1) Période d'estimation : mars 2003

2) Taux de change : 1 US\$ = 122.16 yens

1 FCFA = 0.19 yens

3) Délai d'exécution : Le Projet sera exécuté en 1 phase, et les délais d'exécution respectifs de la conception détaillée et des travaux de construction sont tels qu'ils sont présentés sur le planning d'exécution.

4) Autre : Le présent Projet sera mis en œuvre suivant les procédures de la coopération financière non remboursable du Gouvernement du Japon.

## 2-5-2 Coûts de fonctionnement, de maintenance et d'entretien

### 1) Coûts de fonctionnement, de maintenance et d'entretien des infrastructures et équipements réalisés par le Projet

Le frais annuels nécessaires au fonctionnement, à la maintenance et à l'entretien adéquats des infrastructures et équipements scolaires réalisés dans les 45 écoles par le Projet sont calculés comme suit :

Tableau 2-17 Frais de fonctionnement, de maintenance et d'entretien des infrastructures et équipements scolaires réalisés par le Projet

Chapitre	Poste	Montant (FCFA)	Conditions par hypothèse de calcul/fondement
Frais du personnel	Salaires des enseignants	2.000.000	50 salles de classe en extension x 40.000 FCFA
Frais de maintenance et d'entretien	Frais de réparation	7.162.304	192 salles de classe x 37.303 FCFA
Total		9.162.304	

Notes :

1. Le montant du frais du personnel est calculé en multipliant le montant moyen de salaire d'enseignants contractuels et communautaires d'écoles primaires par le nombre de salles de classe en extension qui seront construites par le Projet.
2. Le montant du frais de maintenance et d'entretien est calculé en multipliant le montant moyen de frais annuel de réparation par salle de classe dépensé l'année dernière dans les 14 écoles ayant fait l'objet de l'étude et donné leurs réponses en matière de dépenses pour la maintenance et l'entretien par le nombre de salles de classe qui seront construites par le Projet.

### 2) Charge additionnelle du MEPS

Le MEPS devra dégager un montant de 2.000.000 FCFA par an afin de prendre en charge les frais de personnel de 50 enseignants à affecter aux 50 salles de classe qui seront construites en extension par le Projet. En effet, ce montant ne correspond qu'à 0,004 % du montant total des dépenses du MEPS de l'année 2002 (53.750.000.000 FCFA), le MEPS pourra le prendre en charge sans problème.

### 3) Charge additionnelle des écoles ciblées

Les frais de maintenance et d'entretien de chacune des écoles ciblées sont pris en charge par le budget de l'APE. Les 192 salles de classe qui seront construites par le Projet pourront accueillir 9.216 élèves, et le montant annuel de souscription des APE est de l'ordre de 1.500 FCFA par élève, ce qui se traduit par un montant total de 13.824.000 FCFA qui sera perçu comme frais de maintenance et d'entretien. Du fait que les frais de maintenance et d'entretien nécessaires pour ces 192 salles de classe sont estimés à 7.162.304 FCFA, les frais additionnels qui seront engendrés par ces salles de classe pourront être pris en charge sans problème.

## 2-6 Plan de la composante soft

### (1) Arrière-plan

Les travaux de maintenance et d'entretien des infrastructures scolaires telles que bâtiments de salles de classe et blocs sanitaires et du scolaire tel que tables-bancs pour élèves, etc., peuvent être classifiés en 4 catégories, à savoir le nettoyage, l'inspection périodique, les petites réparations et la maintenance de grande envergure (grandes réparations ou réhabilitations). Lors de visites de sites menées en février 2003, il a été constaté dans certaines écoles que ces travaux de maintenance et d'entretien ne sont pas assurés de la manière adéquate en raison du manque de conscience à l'égard de la nécessité de telles activités ou du manqué de moyens financiers. Il est vrai que dans l'état actuel où les moyens financiers des APE sont limités il est difficile de faire face promptement et convenablement aux grandes réparations ou réhabilitations de couvertures, murs, fenêtres, portes ou tableaux noirs ou de réparation en grande quantité de mobilier scolaire notamment les tables-bancs. Toutefois, les coûts de maintenance et d'entretien futurs peuvent être réduits si les inspections périodiques et les petits entretiens quotidiens sont assurés.

La présente composante soft qui a pour objectif de mettre en place un système de maintenance et d'entretien adapté à la situation actuelle du pays sera confiée à une ONG internationale ayant une riche expérience en matière de l'amélioration de la compétence de maintenance et d'entretien des infrastructures scolaires des APE au Bénin. Les activités qui seront confiées à l'ONG seront constituées entre autres de l'élaboration d'un guide de maintenance et d'entretien, de l'explication du mode d'utilisation de ce guide et de la formation aux méthodes de maintenance et d'entretien et à la planification des activités. Quant aux écoles ciblées de la composante soft, un certain nombre d'écoles seront sélectionnées comme écoles modèles parmi les 45 écoles ciblées du Projet. Pour la sélection de ces écoles modèles, les critères d'évaluation du niveau de maintenance et d'entretien de l'APE sera établis et les écoles jugées possédant les bases de l'organisation pour la maintenance et l'entretien et de la gestion des ressources financières seront sélectionnées comme écoles modèles. Le guide de maintenance et d'entretien sera rédigé en bilingue en français et en langue locale utilisant de nombreuses illustrations afin de faciliter l'assimilation du contenu par les populations locales.

En outre, un jeu de matériels de maintenance et d'entretien sera fourni comme une partie des matériels didactiques à chacune des écoles ciblées du Projet et ces matériels seront utilisés également pour les activités de la composante soft à l'encontre des APE. L'entretien des équipements scolaires sera assuré de la manière adaptée à la situation actuelle par le directeur et les enseignants de chacune des écoles.

### (2) Nécessité de mise en œuvre de la composante soft

Comme une des solutions à apporter pour résoudre le problème de maintenance et d'entretien des

infrastructures scolaires constaté lors de visites de site d'écoles, il serait possible d'utiliser le "Guide de maintenance et d'entretien des infrastructures scolaires" élaboré par la DPP du MEPS et le manuel de maintenance et d'entretien élaboré par la Coopération Française, mais ces guides ne sont pas encore diffusés dans l'ensemble du pays. En effet, afin d'obtenir des résultats par une utilisation pérenne de guide de maintenance et d'entretien après la diffusion, il importe de sensibiliser les acteurs d'école autour de l'APE (directeurs, enseignants et élèves) pour qu'ils puissent prendre conscience de la nécessité de maintenance et d'entretien et acquérir les techniques d'exécution. Mais malheureusement dans l'état actuel des choses au Bénin, ces activités de sensibilisation ne sont pas menées généralement. Il est donc indispensable de mettre en œuvre la composante soft comme activités d'appui faisant partie intégrante du Projet de sorte que les acteurs de chacune des écoles ciblées puissent assurer de la manière pérenne les petites entretiens notamment le nettoyage, l'inspection périodique et les petites réparations et mettre en oeuvre le plan de maintenance à long terme concernant les grandes réparations ou réhabilitations qui nécessitent un investissement important après la construction des infrastructures scolaires par le Projet.

### (3) Contenu des activités de la composante soft

Les activités de la composante soft seront menées à l'encontre du directeur, des enseignants, des élèves, des membres du bureau d'APE (composé de 7 personnes), des parents d'élèves et de populations d'alentour de chacune des écoles ciblées du Projet (désignés ci-après par "Acteurs d'école"). Les travaux de maintenance et d'entretien de chacune des écoles seront exécutés sur l'initiative du directeur et des membres du bureau d'APE, et au fur et à mesure de l'avancement des activités de sensibilisation par l'ONG sur les travaux de maintenance et d'entretien de l'APE la personne chargée de la composante soft de la Circonscription Scolaire (CS) et celle de la Coordination des APE (CAPE) visiteront ces écoles 2 fois par mois pour vérifier l'état d'exécution de ces travaux de maintenance et d'entretien. Le Tableau 2-13 ci-après montrent les objectifs et le contenu de ces activités.

Tableau 2-13 Contenu des activités de la composante soft (1)

Objectifs	Contenu des activités	Période d'exécution	Intervenants
<b>1. Préparations du système de mise en œuvre de la composante soft</b>			
1.1. Concertation et explication du contenu des activités de la composante soft auprès des intervenants	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Concertation avec les intervenants du MEPS, des DDEPS et des CAPE</li> <li>▪ Explication des objectifs, du contenu et du calendrier des activités de la composante soft auprès des intervenants</li> </ul>	Mi-janvier 2004	DDP/MEPS, ONG, DDEPS, CS, CAPE
1.2. Sélection des écoles ciblées de la composante soft	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Sur la base du "Tableau d'évaluation du niveau d'organisation des APE" élaboré par l'ONG, des écoles dont le niveau d'organisation d'APE aura été classé à une note égale ou supérieure à 3 seront sélectionnées parmi les 45 écoles ciblées du Projet comme écoles modèles de maintenance et d'entretien et feront l'objet des activités de la composante soft.</li> </ul>	Fin janvier à début février 2004	DDP/MEPS, ONG, CS, CAPE

Tableau 2-13 Contenu des activités de la composante soft (2)

Objectifs	Contenu des activités	Période d'exécution	Intervenants
1.3. Rédaction, traduction en langues locales, élaboration et diffusion du guide de maintenance et d'entretien	<ul style="list-style-type: none"> <li>Avec un accord préalable des organismes concernés pour la représentation et la rédaction, le contenu et la présentation des 2 guides d'entretien existants seront remaniés pour élaborer un guide facile à comprendre pour les acteurs d'écoles, qui sera traduit en 3 langues locales (Bariba, Yoruba et Fon) et multiplié en 150 à 170 exemplaires.</li> </ul>	Fin janvier à février 2004	DDP/MEPS, ONG, CAPE
2. Analyse de la problématique de maintenance et d'entretien ainsi qu'élaboration, mise en œuvre et suivi des travaux de maintenance et d'entretien			
2.1. Mise en place d'un comité de maintenance	<ul style="list-style-type: none"> <li>Un comité de maintenance (désigné ci-après par "Comité" composé du président d'APE, du responsable des infrastructures (ce poste peut être cumulé par le responsable des infrastructures du bureau d'APE s'il existe), du trésorier (cumulé par celui du bureau d'APE) et d'un membre de la CAPE, soit 4 membres au total sera mis en place.</li> </ul>	Fin février à mars 2004	DDP/MEPS, ONG, CS, CAPE
2.2. Explication du guide de maintenance et d'entretien auprès du comité	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les méthodes de maintenance et d'entretien des infrastructures scolaires existantes seront explicitées de la manière concrète au moyen du guide de maintenance et d'entretien et en même temps la nécessité de l'inspection périodique et des petites réparations sera expliquée.</li> </ul>	Mars 2004	DDP/MEPS, ONG, CS, CAPE
2.3 Formation à l'analyse de la problématique actuelle de maintenance et d'entretien	<ul style="list-style-type: none"> <li>Formation des membres du comité pour les amener à pouvoir analyser la situation actuelle de maintenance et d'entretien des infrastructures existantes et identifier les problèmes essentiels.</li> </ul>	Mars, mai, août et novembre 2004 (4 fois au total)	DDP/MEPS, ONG, CS, CAPE
2.4. Formation à la planification des travaux de maintenance et d'entretien	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sur la base du résultat de l'activité 2.3, les membres du comité seront formés de sorte qu'ils puissent élaborer le plan des travaux de maintenance et d'entretien.</li> </ul>	Idem	DDP/MEPS, ONG, CAPE
2.5. Confirmation de la mise en œuvre de travaux de maintenance et d'entretien	<ul style="list-style-type: none"> <li>Visites périodiques des écoles ciblées pour confirmer la situation de mise en œuvre des travaux de maintenance et d'entretien par le comité.</li> <li>Evaluation des résultats à la fin des activités</li> </ul>	Avril, juin, septembre et décembre 2004 (4 fois au total)	DDP/MEPS, ONG, CS, CAPE
3. Confirmation et renforcement de la compétence en matière de gestion et de maintenance et d'entretien des APE			
3.1. Elaboration et insertion d'un article portant sur la maintenance et l'entretien dans le statut d'APE	<ul style="list-style-type: none"> <li>Formation de l'APE des écoles ciblées à l'élaboration et l'adoption d'un article portant sur la maintenance et l'entretien</li> </ul>	Fin février à mars 2004	DDP/MEPS, ONG, CAPE
3.2. Formation à la mise en application dudit article du statut	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sur la base du statut établi dans le cadre de l'activité 3.1, une formation sera dispensée de manière que le comité de chacune des écoles ciblées puisse mettre en application convenablement ce statut.</li> </ul>	Avril, juin, septembre et décembre 2004 (4 fois au total)	DDP/MEPS, ONG, DDEPS, CS, CAPE
4. Tenu des réunions périodiques entre les personnes concernées des DDEPS, de la FENAPEB, et des différents services administratifs			
4.1. Renforcement du système d'appui aux travaux de maintenance et d'entretien des APE	<ul style="list-style-type: none"> <li>Tenu de réunions périodiques entre les personnes concernées des DDEPS, de la FENAPEB, de la FEDAPE et des différents services administratifs pour échanger les informations sur les travaux de maintenance et d'entretien</li> </ul>	Avril, juillet, septembre et décembre 2004 (4 fois au total)	DDP/MEPS, ONG, DDEPS, CS, FENAPEB, FEDAPE



Dans les pages qui suivent sont données les explications complémentaires des activités susmentionnées.

1) Critères de sélection des écoles ciblées de la composante soft

- a) Sur la base des critères d'évaluation du niveau d'organisation des APE" élaboré par l'ONG, le niveau d'organisation des APE est évalué à 5 niveaux sous 4 aspects, à savoir la structure organisationnelle, la fonctionnalité, la compétence en matière de la gestion financière et la relation avec les acteurs d'école. Le niveau sera évalué au moyen de la valeur moyenne des notes d'évaluation des réponses aux questions.
- b) Sur la base du résultat de l'évaluation ci-dessus indiquée, les écoles dont le niveau est égal ou supérieur à 3 seront retenues comme écoles ciblées de la composante soft (le nombre total serait de l'ordre de 15 à 25 écoles). Les écoles dont le niveau est inférieur à 3 seront jugées que la compétence de base en matière de la planification des travaux de maintenance et d'entretien et de la gestion des dépenses n'est pas encore satisfaisante, et de ce fait bénéficieront seulement de la diffusion du guide de maintenance et d'entretien qui sera élaboré au stade de l'activité 1.2, mais ne feront pas directement l'objet des activités de la composante soft.
- c) Rédaction, élaboration, traduction en langues locales et diffusion du guide de maintenance et d'entretien

Le guide sera confectionné au total en 150 à 170 exemplaires et diffusé comme suit <sup>Note 2</sup>:

Chacune des écoles ciblées	:	2 exemplaires
MEPS	:	5 exemplaires
Chacune des DDEPS	:	3 exemplaires
Chacune des CS	:	2 exemplaires
FENAPEB	:	1 exemplaire
FEDAPE	:	1 exemplaire
Chacune des CAPE	:	1 exemplaire

3) Mise en place du comité de maintenance

- a) Un comité de maintenance (désigné ci-après par "comité") sera mis en place en vue d'identifier clairement le responsable de maintenance et d'entretien au sein de l'APE de chacune des écoles et de permettre une maintenance et un entretien durables à travers l'analyse de la problématique, la planification des travaux ainsi que la mise en œuvre de celles-ci.
- b) Les activités du comité seront menées suivant les principes de fonctionnement d'école du directeur.

4) Formation à la planification des travaux de maintenance et d'entretien

Le comité de chacune des écoles ciblées tiendra une assemblée générale de l'APE et invitera sous

---

<sup>Note 2</sup> 150 à 170 exemplaires = ① 30~50 (= 15 à 25 écoles ciblées x 2 exemplaires) + ② 5 (= MEPS) + ③ 18 (= 6 DDEPS x 3 exemplaires) + ④ 56 (= 28 CS x 2 exemplaires) + ⑤ 1 (= FENAPEB) + ⑥ 6 (= 6 FEDAPE x 1 exemplaire) + ⑦ 28 (= 28 CAPE x 1 exemplaire) + ⑧ 6 (= pour la soumission à la JICA + réserve pour la JICA+ réserve)

forme de questions et réponses les membres de l'APE à proposer les solutions aux problèmes essentiels de maintenance et d'entretien. Les agents de l'ONG auront pour tâche de proposer les sujets de l'ordre de jour et former les membres du comité aux méthodes de conduite, de synthèse et d'élaboration de procès-verbal de l'assemblée générale de l'APE. Sur la base des décisions prises lors de l'assemblée générale, le comité élaborera un plan des travaux de maintenance et d'entretien dont le contenu sera tel qu'il est décrit ci-après. La formation par les agents de l'ONG à la mise en œuvre dudit plan sera dispensée au stade des activités 3.1 et 3.2.

- a) A l'égard des problèmes essentiels de maintenance et d'entretien des infrastructures scolaires existantes des écoles ciblées, devra être élaboré un plan des travaux d'entretien quotidien constitués notamment du nettoyage, de l'inspection périodique et des petites réparations ou remplacement de charnières de fenêtres et armoires de rangement ou de poignées de portes, ainsi que des travaux de maintenance à long terme constitués entre autres du remplacement de couverture (1 fois tous les 10 ans) et de la peinture de murs de bâtiments de salles de classe (murs extérieurs : 1 fois tous les 10 ans, murs intérieurs : 1 fois tous les 3 à 5 ans).
  - b) Pour chacun des travaux de maintenance et d'entretien des infrastructures, la personne responsable, la limite de responsabilité de celle-ci, les méthodes de maintenance et d'entretien ainsi que le calendrier d'exécution devront être confirmés.
- 5) Elaboration et insertion d'un article portant sur la maintenance et l'entretien dans le statut d'APE
- Les agents de l'ONG formeront les membres du comité de chacune des écoles ciblées à la mise en application de chaque poste de l'article portant sur la maintenance et l'entretien du statut établi au stade de l'activité 3.1 en utilisant "le Guide de référence" élaborées par l'ONG (se reporter au Tableau 2-14).

En ce qui concerne les ressources financières devant être mises en réserve pour les travaux de maintenance de grande envergure, la méthode de mise en réserve et le montant seront déterminés sur la base du Programme d'Investissement Public (PIP) du MEPS. D'après l'officiel de d'une des DDEPS, pour les écoles construites sur le financement du PIP le Gouvernement impose à l'APE de chacune de ces écoles la mise en réserve d'un montant annuel de 200.000 à 300.000 FCFA (correspondant à environ 40.000 à 60.000 yens) afin de pouvoir faire face à l'avenir aux dépenses de grands travaux de maintenance, et les APE ont commencé à constituer ces fonds de maintenance. Sur la base de ce qui vient d'être décrit, le montant annuel à mettre en réserve dans les écoles ciblées du Projet sera fixé à 200.000 FCFA au minimum (environ 40.000 yens). Toutefois, le montant définitif sera arrêté ultérieurement à travers les concertations entre les différents intervenants.

Tableau 2-14 Contenu de la formation sur la base de l'article portant sur la maintenance et l'entretien du statut d'APE

Stade	Activités	Contenu de formation
1	Elaboration du livre de compte des fonds d'APE	<ul style="list-style-type: none"> <li>Proposition d'un modèle du tableau de bilan des fonds d'APE</li> <li>Formation à la méthode d'inscription</li> </ul>
2	Calcul du montant approximatif des coûts d'entretien (petites réparations ou remplacement)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Etudes sur les dépenses relatives à la maintenance et à l'entretien des 3 dernières années</li> <li>Etablissement d'une liste des postes de dépenses pour les travaux de maintenance et d'entretien et prévision du montant de dépenses de l'année 2003/2004</li> </ul>
	Inscription des postes des travaux de maintenance et d'entretien sur le budget d'APE	<ul style="list-style-type: none"> <li>Inscription du montant approximatif des coûts d'entretien susmentionné sur le budget d'APE de l'année suivante.</li> </ul>
	Mobilisation du montant approximatif des coûts d'entretien	<ul style="list-style-type: none"> <li>Classification des recettes d'APE des 3 dernières années par catégorie (celles provenant des souscriptions annuelles, celles de la subvention de l'Etat, celles de contributions et autres). Confirmation du bilan des recettes et dépenses. Formation à la méthode de mobilisation de fonds pour combler le déficit par les souscriptions d'APE sur l'initiative du comité ou d'autres méthodes.</li> </ul>
3	Mise en réserve du fonds à long terme par l'APE pour les travaux de maintenance de grande envergure	<ul style="list-style-type: none"> <li>Confirmation des postes des travaux de maintenance à long terme tels que remplacement de couverture (1 fois tous les 10 ans), la peinture de murs (murs extérieurs : 1 fois tous les 10 ans, murs intérieurs : 1 fois tous les 3 à 5 ans), sur la base du plan des travaux de maintenance et calcul des coûts nécessaires. Calcul du montant à mettre en réserve par an et formation à la conduite et à la synthèse de la concertation au sein du comité sur la méthode de mobilisation du fonds</li> </ul>
	Ouverture d'un compte dans une institution financière pour déposer les fonds destinés aux travaux de maintenance de grande envergure	<ul style="list-style-type: none"> <li>Formation au mode de concertation avec la DDEPS et à l'élaboration des documents nécessaires pour l'ouverture par le comité d'un compte dans une institution financière.</li> </ul>

(4) Système de mise en œuvre de la composante soft

Les principaux intervenants de la composante soft sont composés d'un consultant japonais et des agents de l'ONG (1 chef de projet, 1 assistant, 1 trésorier et 1 chauffeur). Les officiels des CS et des CAPE seront invités à participer aux activités de la composante soft en tant que observateurs et sollicités à fournir leur appui pour la mise en œuvre de celle-ci. Le consultant japonais se concertera et confirmera le contenu et le plan des activités de la composante soft avec l'ONG et visitera certaines écoles ciblées pendant la période de supervision des travaux de construction pour surveiller les activités de la composante soft. Pendant la période où le consultant japonais est absent du Bénin, l'ONG élaborera périodiquement les rapports sur le contenu, l'état d'avancement et le résultat des activités de la composante soft et les remettra au consultant japonais. Le consultant japonais surveillera le contenu et l'état d'avancement des activités de la composante soft sur la base du résultat de visites qu'il mènera et desdits rapports sur les activités remis par l'ONG et y apportera des modifications si besoin est.

(5) Activités de la composante soft de l'ONG

L'ONG à laquelle les activités de la composante soft seront confiées devra satisfaire aux critères suivants :

- i) Avoir l'expérience des activités dans la plupart des départements du Bénin ;
- ii) Posséder l'expérience et le savoir-faire de la mise en œuvre de programmes du secteur d'éducation à l'encontre des APE des écoles primaires ;
- iii) Posséder le savoir-faire et le personnel technique en matière de la maintenance et entretien des infrastructures scolaires ;
- iv) Posséder un système de communication avec le MEPS et avoir la connaissance d'officiels concernés du MEPS ; et
- v) Etre une ONG internationale ayant l'expérience de la mise en œuvre de projets financés par les bailleurs de fonds ou donateurs en tant que sous-traitant.

Pendant l'étude du concept de base, l'équipe de la mission japonaise a rencontré 4 ONG (World Education, Medical Care Development International (MCDI), Ecoliers du Monde et Care International) et a eu des entretiens d'écoute avec celles-ci. Ces 4 ONG ont toutes exprimé leur intention de soumettre une offre dont les 2, à savoir World Education et MCDI (toutes les deux sont les ONG des Etats-Unis d'Amérique) qui satisfont aux critères ci-dessus indiqués ont soumis leur offre. L'une de ces 2 organisations sera retenue.

(6) Calendrier des activités de la composante soft

Les activités de la composante soft seront divisées en cycles chacun d'une durée d'un trimestre. Le calendrier de mise en œuvre de la composante soft est tel qu'il est présenté à l'Annexe 2 ci-jointe.

## *Chapitre 3*

### *Examen de la pertinence du Projet*

## Chapitre 3 Examen de la pertinence du Projet

### 3-1 Effets du Projet

Les effets que l'on peut espérer par l'exécution de ce Projet sont les suivants.

#### 1) Effets directs

Situation actuelle et problèmes	Moyen proposé par le Projet (activité dans le cadre de la coopération)	Effet du Projet et degré d'amélioration
1. Manque de salles de classe, dûs à l'élévation subite du taux de scolarisation et un taux élevé de la croissance démographique. Le nombre d'élèves par salle de classe dépasse le nombre de places.	Construction de 50 nouvelles salles de classe dans les 45 écoles ciblées par le Projet.	Dans les 45 écoles ciblées, le nombre moyen d'élèves par salle de classe passera de 69 en 2003 à 56 en 2005, donc une amélioration de la situation des salles de classe surchargées.
2. Pour répondre à un besoin permanent en salles de classe, de nombreux locaux provisoires, en apatam, en banco, etc. ont été construits. L'environnement scolaire est mauvais et il est nécessaire de payer, chaque année, les frais de réparation.	Reconstruction de 142 salles de classe pour remplacer les locaux en apatam ou en banco nécessitant une intervention urgente, dans les 45 écoles ciblées par le Projet.	La reconstruction des 142 salles de classe provisoires aura pour but d'améliorer l'environnement scolaire et d'alléger les frais de maintenance et d'entretien.
3. Problèmes de gestion dans les écoles sans bureau du directeur, ou avec un bureau du directeur dans un local provisoire délabré.	Parmi les 45 écoles ciblées par le Projet, construction d'un bureau du directeur et un magasin dans 30 écoles.	Avec la construction de 30 bureaux du directeur et magasins, amélioration de l'environnement de travail du directeur, et facilité de contrôle des matériels, donc une amélioration de la gestion.
4. Mauvaise situation hygiénique, dû au fait qu'il n'y a pas assez de cabines de toilettes.	Dans les 45 écoles ciblées par le Projet, construction de 70 cabines de toilettes ; le ratio sera amélioré à 2 cabines pour 3 salles de classe, en tenant compte des cabines existantes.	Amélioration de la situation hygiénique dans les écoles ciblées, grâce à l'aménagement d'un nombre de cabines approprié à la dimension de l'école.
5. Manque de matériels didactiques, d'où des difficultés à donner des cours facilement compréhensibles par les élèves.	Distribution de matériels didactiques de base dans les 45 écoles ciblées par le Projet.	Utilisation des matériels didactiques de base dans les 45 écoles ciblées, d'où la possibilité pour les élèves de mieux comprendre les cours.
6. Dans les écoles ciblées par la coopération, la maintenance et l'entretien sont entre les mains des APE, mais les locaux scolaires ne sont pas entretenus de façon adéquate, et le savoir-faire de la maintenance et l'entretien n'est pas ordonné.	Dans la composante soft, rédaction, en langue locale, de guides de maintenance et d'entretien, et explication du mode d'utilisation par une ONG locale, dans les écoles modèles. De plus, distribution d'outils d'entretien et de maintenance.	La rédaction et distribution, dans les écoles modèles, de guides de maintenance et d'entretien, aura pour effet de faire comprendre les méthodes de maintenance et d'entretien aux personnes concernées (directeurs, enseignants, élèves, parents d'élèves, etc.). De plus, les outils distribués permettront les entretiens simples quotidiens, ce qui aura pour effet d'améliorer la situation de la maintenance et d'entretien.

## 2) Effets indirects

Situation actuelle et problèmes	Moyen proposé par le Projet (activité dans le cadre de la coopération)	Effet du Projet et degré d'amélioration
La situation hygiénique est très mauvaise (apparition de maladies contagieuses, etc.), car l'habitude d'aller aux toilettes n'est pas encore évidente pour tous.	Aménagement de cabines de toilettes dans les écoles ciblées par le Projet, suivant les normes du MEPS.	Possibilité d'enseigner aux élèves la manière d'utiliser correctement les toilettes, grâce à la construction de nouvelles toilettes satisfaisant les normes du MEPS.
L'entrée des cabines de toilettes existantes dans les écoles ciblées par le Projet est visible de l'extérieur du bâtiment et leur utilisation est gênante pour les filles.	Les toilettes réalisées par le Projet auront l'entrée cachée par un mur.	Les filles ne seront plus gênées d'utiliser les toilettes, ce qui constitue un facteur de moins pour ne pas donner l'envie aux filles d'aller à l'école. On peut espérer une élévation du taux de scolarité des filles.

## 3-2 Problèmes et propositions

Pour que les infrastructures scolaires construites par ce Projet soient utilisées continuellement et efficacement, et soient entretenus proprement dans le futur, il est nécessaire, pour le côté béninois, d'aborder les problèmes suivants.

### 1. S'assurer le personnel enseignant nécessaire

Pour que les cours soient donnés dans les nouvelles salles de classe, il est nécessaire de s'assurer et d'affecter de façon adéquate, 50 enseignants additionnels du MEPS, jusqu'à la remise des installations construites par le Projet au Gouvernement béninois.

### 2. Reformation des enseignants

En ce qui concerne les matériels didactiques de base fournis par le Projet, ils ont été sélectionnés de par la simplicité d'utilisation et d'entretien ; il est cependant nécessaire que les enseignants en acquièrent la méthode d'utilisation, après avoir bien compris le curriculum. Il est souhaitable que des sessions de formation soient périodiquement organisées par le MEPS, pour faire bien comprendre aux enseignants le contenu du curriculum et la méthode d'utilisation des matériels pendant les cours.

### 3. Organisation d'un système de maintenance et d'entretien

La maintenance et l'entretien des bâtiments et matériels dans les écoles primaires sont pris en charge principalement par les APE de chaque école, sous la surveillance du MEPS. Cependant, dans l'état actuel des choses, il arrive souvent que les APE, ne pouvant pas collecter les souscriptions par les parents d'élèves, manquent de moyens financiers pour mener à bien les activités de maintenance et d'entretien. Il est donc souhaitable que le MEPS donne son appui pour l'organisation d'un système de maintenance et d'entretien.

*Annexe*



## Annexe

1. Membres de la mission
  - (1) Mission pour l'étude du concept de base
  - (2) Mission pour l'explication du rapport abrégé de l'étude du concept de base
2. Calendrier de l'étude
  - (1) Calendrier de l'étude du concept de base
  - (2) Calendrier de l'explication du rapport abrégé de l'étude du concept de base
3. Liste des personnes rencontrées en Bénin
4. Procès-verbal des discussions
5. Coût estimatif des travaux à la charge de la partie béninoise
6. Etat actuel des sites et plans de disposition des bâtiment du Projet
7. Liste de références bibliographiques

## ANNEXE-1 Membres de la mission

(1) Mission pour l'étude du concept de base (du 1 février au 17 mars)

Nom	Charge/fonction	Appartenance
M. FUKUDA Yoshio	Chef de mission	Directeur adjoint de la 1 <sup>ère</sup> Division de l'Etude des Projets, Département de l'Etude des Projets de la Coopération financière non-remboursable, Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA)
M. SASAKI Shiro	Chef du Consultant / Planificateur de construction	Directeur architectural / Architecte Sekkei Keikaku Inc.
Mlle. MATSUMOTO Yoshiko	Etude de la situation locale dans l'aide internationale / l'enseignement primaire	Chercheuse Sekkei Keikaku Inc.
M. CHISHINA Tomihide	Planificateur architectural I	Directeur Général / architecte Sekkei Keikaku Inc.
Mme. KANAZAWA Yukiko	Planificatrice architecturale II / de la gestion et la maintenance	Architecte Sekkei Keikaku Inc.
M. OKUI Masao	Etude de la situation locale dans la construction /Planificateur des travaux	Sekkei Keikaku Inc.
M. MASUDA Yutaka	Planificateur de fourniture / estimation du coût	Directeur Général / Architecte Sekkei Keikaku Inc.
Mme. KIKUCHI Yasu	Interprète	Sekkei Keikaku Inc.

(2) Mission pour l'explication du rapport abrégé de l'étude du concept de base  
(du 24 mai au 6 juin)

Nom	Charge/Fonction	Appartenance
M. SASAOKA Yuichi	Chef de mission	Assistant principal du directeur, Département d'approvisionnement, JICA
M. KAKIOKA Naoki	Coordinateur	3 <sup>ème</sup> Division des Contrats, Département d'approvisionnement, JICA
M. SASAKI Shiro	Chef du Consultant / Planificateur de construction	Directeur architectural / Architecte Sekkei Keikaku Inc.
M. CHISHINA Tomihide	Planificateur architectural I	Directeur Général / architecte Sekkei Keikaku Inc.
Mme. KIKUCHI Yasu	Interprète	Sekkei Keikaku Inc.

# ANNEXE 2. Calendrier de l'étude

## (1) Calendrier de l'étude du concept de bas

N°	Date	Jour	(A) Chef de mission JICA	① Chef du Projet/ Projet de construction	② Situation des aides/ situation d'éducation	③ Construction/ conception Projet 1	④ Construction /conception Projet 2/plan de gestion et d'entretien	⑤ Situation de construction étude/ exécution des travaux	⑥ Plan d'approvisionnement /estimation des coûts	⑦ Interprète Langue française	
			9 jours	45 jours	35 jours	45 jours	45 jours	30 jours	30 jours	42 jours	
			M. Yoshio FUKUDA	M. Shiro SASAKI	Mme Keiko MATSUMOTO	M. Tomihide CHISHINA	Mme Yukiko KANAZAWA	M. Masao OKUI	M. Yutaka MASUDA	M. Yasu KIKUCHI	
1	01/2	Sam	Départ Narita → arrivée Paris								En compagnie de (A)
2	02/2	Dim.	Départ Paris → arrivée Cotonou								Idem
3	03/2	Lun.	Visite de courtoisie auprès du Ministère des affaires étrangères et de la DPP (Direction de la Programmation et de la Prospective) du Ministère des Enseignements Primaire et Secondaire/explication et délibération sur le rapport de commencement								Idem
4	04/2	Mar.	Visites des installations du précédent Projet, des sites et des écoles construites grâce aux autres bailleurs de fonds								Idem
5	05/2	Mer.	Délibération avec le Ministère des Enseignements Primaire et Secondaire	Collecte des informations sur l'enseignement	Collecte des informations sur la conception	Collecte des informations sur la conception	Collecte des informations sur l'exécution des travaux			Idem	
6	06/2	Jeu.	Délibération sur le procès-verbal avec le Ministère des Enseignements Primaire et Secondaire	Idem	Idem	Idem	Idem			Idem	
7	07/2	Ven.	Délibération avec l'USAID et la Banque mondiale	Préparation de l'étude sur site	En compagnie de (A)	Idem	Idem	Idem			
			Signature du Procès-verbal avec le Ministère des Enseignements Primaire et Secondaire								Idem
			Cotonou → Paris	Coordination du calendrier de l'étude sur site						En compagnie de ①	
8	08/2	Sam	Départ Paris	Réunion interne et classement des données							Idem
9	09/2	Dim.	Arrivée Narita	Préparation de l'étude sur site, classement des données							Idem
10	10/2	Lun.	Etude en commun des sites et préparation de l'étude sur site								Idem
11	11/2	Mar.	Déplacement au département d'Atakora (séjour à Natitingou)			Déplacement au département de Borgou (séjour à Parakou)		Préparation de l'étude sur site		En compagnie de ③	
12	12/2	Mer.	Visite de courtoisie auprès des préfetures d'Atakora et de Donga et visite de 9 écoles (séjour à Natitingou)	Etude sur la situation d'éducation/Réunion avec les habitants du département d'Atakora (séjour à Natitingou)	2 écoles du département de Borgou (séjour à Parakou)	2 écoles du département de Couffo (séjour à Lokossa)	Etude sur site dans 2 écoles du département d'Ouémé (séjour à Cotonou)			Idem	
13	13/2	Jeu.	Visite d'une école de Donga, visite de courtoisie auprès des préfetures de Borgou et d'Alibori et visite de 3 écoles de Borgou et d'Alibori (séjour à Parakou)	Etude sur la situation d'éducation/Réunion avec les habitants du département de Donga (séjour à Parakou)	2 écoles du département de Borgou (séjour à Parakou)	2 écoles du département de Couffo (séjour à Lokossa)	1 école du département d'Ouémé (séjour à Cotonou)	Départ Narita → arrivée Paris		Idem	
14	14/2	Ven.	Visite de 9 écoles de Borgou et d'Alibori (séjour à Parakou)	Etude sur la situation d'éducation/Réunion avec les habitants du département de Borgou (séjour à Parakou)	2 écoles du département de Borgou (séjour à Parakou)	3 écoles du département de Couffo (séjour à Cotonou)	2 écoles du département d'Ouémé (séjour à Cotonou)	Départ Paris → arrivée Cotonou		Idem	
15	15/2	Sam	Visite de 2 écoles de Borgou et déplacement à Cotonou	Délibération avec les ONG (séjour à Parakou)	Classement des données	classement des données obtenues		Etude des sociétés de construction		Idem	
			Réunion interne	Même calendrier que ①							
16	16/2	Dim.	Réunion interne/	Idem	Idem	Idem				Idem	
17	17/2	Lun.	Visite de courtoisie auprès des préfetures de Zou et de Collines et visite de 8 écoles (séjour à Abomey)	Etude sur la situation d'éducation/Réunion avec les habitants du département d'Alibori (séjour à Kandji)	2 écoles du département de Borgou (séjour à Kandji)	Délibération avec les sociétés du levé topographique	1 école du département d'Ouémé (séjour à Cotonou)	Demande de l'estimation des coûts de construction et de matériels didactiques		Idem	
18	18/2	Mar.	Visite de 4 écoles de Zou et de Collines (séjour à Abomey)	Déplacement à Cotonou (séjour à Cotonou)	2 écoles du département d'Alibori (séjour à Kandji)	1 école du département de Mono (séjour à Lokossa)	2 écoles du département d'Ouémé (séjour à Cotonou)	Déplacement à Atakora (séjour à Natitingou)		Idem	
19	19/2	Mer.	Visite de 8 écoles de Zou et de Collines (séjour à Cotonou)	Etude sur la situation d'éducation/Réunion avec les habitants du département d'Atlantique (séjour à Cotonou)	1 école du département d'Alibori (séjour à Parakou)	2 écoles du département de Couffo (séjour à Lokossa)	2 écoles du département d'Ouémé (séjour à Cotonou)	3 écoles du département d'Atakora (séjour à Natitingou)		Idem	
20	20/2	Jeu.	Visite de courtoisie auprès des préfetures de Mono et de Couffo et visite de 9 écoles (séjour à Lokossa)	Etude sur la situation d'éducation/Réunion avec les habitants du département de Littoral (séjour à Cotonou)	Déplacement au département de Collines, 1 école (séjour à Savalou)	1 école du département de Mono (séjour à Ouidah)	2 écoles du département d'Ouémé (séjour à Cotonou)	2 écoles du département d'Atakora et 1 école du département de Donga (séjour à Natitingou)		Idem	
21	21/2	Ven.	Visite de 3 écoles de Mono et de Couffo (séjour à Cotonou)	Etude sur la situation d'éducation/Réunion avec les habitants du département d'Ouémé (séjour à Cotonou)	2 écoles du département de Collines (séjour à Cotonou)	2 écoles du département d'Atlantique (séjour à Cotonou)	2 écoles du département d'Ouémé (séjour à Cotonou)	3 écoles du département de Donga (séjour à Natitingou)		Idem	
22	22/2	Sam	Réunion interne et classement des données obtenues	Même calendrier que ①							
23	23/2	Dim.	classement des données obtenues	Déplacement au département de Zou (séjour à Abomey)	classement des données obtenues						
24	24/2	Lun.	Visite de courtoisie auprès des préfetures d'Atlantique et de Littoral et visite de 12 écoles (séjour à Cotonou)	Etude sur la situation d'éducation/Réunion avec les habitants du département de Zou (séjour à Abomey)	3 écoles du département de Collines (séjour à Abomey)	2 écoles du département d'Atlantique (séjour à Cotonou)	Collecte des informations régionales (séjour à Cotonou)	1 école du département de Donga et déplacement à Cotonou (séjour à Cotonou)		En compagnie de ③	
25	25/2	Mar.	Visite de 3 écoles d'Atlantique et de Littoral (séjour à Cotonou)	Etude sur la situation d'éducation/Réunion avec les habitants du département de Collines (séjour à Abomey)	1 école du département de Collines (séjour à Abomey)	2 écoles du département d'Atlantique (séjour à Cotonou)	Collecte des informations régionales	Etude sur les matériaux de construction (séjour à Cotonou)		Idem	
26	26/2	Mer.	Visite de 3 écoles d'Atlantique et de Littoral, visite de 10 écoles d'Ouémé et de Plateau (séjour à Cotonou)	Etude sur la situation d'éducation/Réunion avec les habitants du département de Mono (séjour à Lokossa)	2 écoles du département de Collines (séjour à Abomey)	2 écoles du département d'Atlantique (séjour à Cotonou)	Idem	1 école du département de Plateau (séjour à Cotonou)		Idem	

( 1 ) Calendrier de l'étude du concept de base (suite)

N°	Date	Jour	(A) Chef de mission JICA	① Chef du Projet/ Projet de construction	② Situation des aides/ situation d'éducation	③ Construction/ conception Projet 1	④ Construction /conception Projet 2/plan de gestion et d'entretien	⑤ Situation de construction étude/ exécution des travaux	⑥ Plan d'approvisionnement /estimation des coûts	⑦ Interprète Langue française
			9 jours	45 jours	35 jours	45 jours	45 jours	30 jours	30 jours	42 jours
			M. Yoshio FUKUDA	M. Shiro SASAKI	Mme Keiko MATSUMOTO	M. Tomihide CHISHINA	Mme Yukiko KANAZAWA	M. Masao OKUI	M. Yutaka MASUDA	M. Yasushi KIKUCHI
27	27/2	Jeu.		Visite de 7 écoles d'Ouémé et de Plateau (séjour à Cotonou)	Etude sur la situation d'éducation/Réunion avec les habitants du département de Couffo (séjour à Cotonou)	2 écoles du département de Collines (séjour à Abomey)	3 écoles du département de Littoral (séjour à Cotonou)	Idem	3 écoles du département de Plateau (séjour à Cotonou)	Idem
28	28/2	Ven.		Visite de 5 écoles d'Ouémé et de Plateau (séjour à Cotonou)	Etude sur la situation d'éducation/Réunion avec les habitants du département de Plateau (séjour à Cotonou)	2 écoles du département de ou (séjour à Abomey)	3 écoles du département de Littoral (séjour à Cotonou)	Départ Cotonou →	2 écoles du département de Littoral (séjour à Cotonou)	Idem
29	01/3	Sam		Réunion interne et classement des données obtenues		classement des données obtenues	Même calendrier que ①	→Paris→	Même calendrier que ①	Même calendrier que ③
30	02/3	Dim.		Réunion interne et classement des données obtenues		classement des données obtenues	Même calendrier que ①	→Narita	Réunion interne	Même calendrier que ③
31	03/3	Lun.		Délibération auprès du Ministère des Enseignements Primaire et Secondaire	Délibération avec d'autres bailleurs de fonds et les ONG	2 écoles du département de ou (séjour à Abomey)	2 écoles du département de Littoral (séjour à Cotonou)		3 écoles du département de Littoral (séjour à Cotonou)	En compagnie de ③
32	04/3	Mar.		Délibération auprès de l'Hydraulique et des casernes des pompiers	Délibération auprès du Ministère des Enseignements Primaire et Secondaire	1 école du département d'e Zou (séjour à Cotonou)	Analyse des documents		Récupération des données de l'étude sur site et collecte des documents pour l'estimation des coûts	Idem
33	05/3	Mer.		Délibération avec Francs Corporation et avec les ONG	Délibération avec d'autres bailleurs de fonds et départ Cotonou →	Délibération auprès de la Direction de Infrastructures du MEPS	En compagnie de ③		collecte des documents pour l'estimation des coûts	Idem
34	06/3	Jeu.		Délibération auprès de l'ambassade de Danemark et de GTZ	→Paris→	Délibération auprès du Ministre d'Etat chargé du Plan, de la prospective et du développement et du Ministère de la Santé publique	Idem		Idem	Idem
35	07/3	Ven.		visite de 3 sites du précédent Projet dans le département de Mono	→Narita	Délibération auprès du Service Météorologique National et d'AGdE/FIB	Idem		Idem	Idem
36	08/3	Sam		Réunion interne classement des données		Même calendrier que ①			Même calendrier que ①	
37	09/3	Dim.		Idem		Idem			classement des données obtenues	Idem
38	10/3	Lun.		Délibération avec l'UE auprès de la Direction de l'Hydraulique		Collecte des documents tels que carte topographique, carte des circonscriptions administratives, etc.	En compagnie de ③		Récupération des devis	Idem
39	11/3	Mar.		Délibération auprès du Ministère des Enseignements Primaire et Secondaire		Idem	Idem		Analyse des données	Idem
				Etude complémentaire sur site et délibération auprès du Ministre des Finances et de l'Economie		En compagnie de ①				
40	12/3	Mer.		Etude complémentaire sur site		Etude complémentaire sur site	Etude complémentaire		Départ Cotonou →	Même calendrier que ⑥
41	13/3	Jeu.		Rapport des résultats de l'étude par le MEPS		Même calendrier que ①			→Paris→	Idem
42	14/3	Ven.		Départ Cotonou →		Idem			→Narita	Idem
43	15/3	Sam		→arrivée Paris, délibération auprès du Bureau de Structures		Idem				
44	16/3	Dim.		Départ Paris →		Idem				
45	17/3	Lun.		→Narita		Idem				

( 2 ) Calendrier de l'explication du rapport abrégé de l'étude du concept de base

N°	Date	Jour	(A) Chef de mission JICA	(B) Gestion du projet JICA	① Chef du Projet/ Projet de construction	③ Construction/ conception Projet 1	⑦ Interprète Langue française			
			9 jours			14 jours				
			Yuichi SASAOKA	Naoki KAKIOKA	M. Shiro SASAKI	M. Tomihide CHISHINA	M. Yasu KIKUCHI			
1	24/5	Sam	Départ Narita → arrivée Paris							
2	25/5	Dim.	Départ Paris → arrivée Cotonou							
3	26/5	Lun.	Visite de courtoisie auprès du Ministère des affaires étrangères et de la DPP (Direction de la Programmation et de la Prospective) du Ministère des Enseignements Primaire et Secondaire et délibération avec la DPP							
4	27/5	Mar.	Explication sur le rapport provisoire et délibération sur le Procès-verbal avec la DPP							
5	28/5	Mer.	Délibération sur le Procès-verbal avec la DPP et visite des sites							
6	29/5	Jeu.	Réunion interne , classement des données							
7	30/5	Ven.	Signature du Procès-verbal							
			Départ Cotonou →	Réunion interne et classement des données						
8	31/5	Sam	→Paris→	Etude complémentaire						
9	01/6	Dim.	→Narita	Réunion interne et classement des données						
10	02/6	Lun.	Délibération avec les ONG et étude complémentaire							
11	03/6	Mar.	Délibération avec l'Association des parents d'élèves et étude complémentaire							
12	04/6	Mer.	Délibération finale avec la DPP et visite des sites, départ Cotonou →							
13	05/6	Jeu.	→Paris→							
14	06/6	Ven.	→Narita							

## **ANNEXE-3 Liste des personnes rencontrées en Bénin**

### **La partie béninoise**

#### **Ministère des Affaires Etrangères et de l'Intégration Africaine**

M. Coffi M. RANDOLPH	Directeur Asie et Océanie
M. Thierry Alia	Directeur Adjoint Asie & Océanie
Dr. Akibou Naim	Ministre Prénipotentiaire, Direction Asie et Océanie

#### **Ministère de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme**

M. René W. ADISSO	Directeur, chargé de la Construction
M. LAKOUSSA Chercheur	Chef / Service des Prix et Matériaux
M. DJOUSOU	Directeur de l'Assainissement et de la Voirie
M. Valentin M. Yves AGUEH	Ingénieur des Services Techniques des TP

#### **Ministère des Travaux Publics et des Transports**

M. Lucien HOUSSA	Ingénieur principal en génie civil et ouvrages d'art
------------------	--

#### **Ministère du Plan**

Mme Hounzangbe M. Collette	Section de Service Administratif, INSAE (Porte-Novo)
----------------------------	--

#### **Ministère de la Santé Publique**

Dr. Moussa YAROU	Directeur de Cabinet
M. Guy Médard CLEGBAZA	Chef / Service Assainissement de Base

#### **Institut National de la Statistique et de l'Analyse**

Ph. D. Cosme VODOUNOU	Directeur des Etudes Démographiques
-----------------------	-------------------------------------

#### **Office Béninois de Recherches Géologiques et Minières**

M. Michel KPONDJO	Ingénieur Géologue, CSCG/DRGMi
-------------------	--------------------------------

#### **Groupement National de Sapeurs Pompiers du Bénin**

M. Commandant Laurent Amoussou	Commandant en Second
--------------------------------	----------------------

#### **Circonscription Urbaine de Cotonou**

M. Dagbénaho Basile GBAGUIDI	Ingénieur des Services Techniques des TP, Directeur
------------------------------	---

#### **AGe.F.I.B. : Agence de Financement des Initiatives de Base**

M. Euric GUIDI	Chargé Composante 2, Activité Génératrice de Revenu
----------------	---

M. Ismaila GANGOU	Responsable Suivi et Evaluation
Mme. Noëlie AGOLI-AGBO	Assistance du Projet Fonds pour la Protection de l'Enfant

**ASECNA : Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne en Afrique et à Madagascar**

M. Julien DASILVA	Contrôleur de la Météorologie
-------------------	-------------------------------

**Ministère des Enseignements Primaire et Secondaire**

M. Jean Bio Chabi OROU	Ministre
------------------------	----------

**Direction de la Programmation et de la Prospective**

M. Ahanhanzo-Glélé Joseph	Directeur
M. Dewanou Honoré	Directeur Adjoint
M. Sotohou Marcellin	Chef du Service de la Coordination de l'Assistance Extérieure
M. Bonou D. Maurice	Chef du Service Constructions et Maintenance des Infrastructures Scolaires
M. Ayedadjou A. Valentin	Service de Construction et de Maintenance des Infrastructures Scolaires
Mme Ogouma Marguerite	Chef Service Suivi et Evaluation des Projets
M. BIO Patrick Martial Roger	Ingénieur / DPP
M. Jean Bio Chabi Orou	
Dr. Bienvenu D. Marcos	Consultant, Management de l'Education
Mme Prudencia A. Zinsou	Administrateur d'Education, Coordonnatrice Cellule Généralisation – N.P.E.
M. BIO Patrick Martial Roger	Ingénieur
Mme Dovonou Chantal	Cadre
M. Tonoukowin Marcellin	Personne Ressource

**Direction des Enseignements Primaires**

Mme Yovogan Louise	Secrétaire Personnelle, MEPS
--------------------	------------------------------

**Direction des Ressources Humaines**

M. Moussibaou Fassassi	Directeur des Ressources Humaines
M. Baba Gréjoire	C/SGP3
M. Akigbé Roger	C/COMPI
Mme Yekrom-Foigbé Malénè	C/SGPI
M. Houndje Allmand	C/SI
M. Chabi K. Yves	C/SVP
M. Degan Alain	C/SAJA
M. Hounyovi Valère Polycarpe	C/SGP2
M. Fassash Roussibaou	
M. Acakpo Blaise	C/SA

**INFRE : Institut National pour la Formation et la Recherche et Education**

Dr. Toussaint Yaovi Tchitchi	Directeur
M. Labé M. François	
M. Goudègnes A. Ernest	DT/EmP/EVF
M. Kaného Yves	C/SE2 CFPEEN
M. Adjobodou Aristide	Assistant Directeur
M. Ouinsou Firimin	Adjoint Comptable
Mme Zeyoumou T. Marie-Louise	Secrétaire Général
M. Adoukounou Bénéoit	Service Formation
Mme Ahouansou Devoh Monique	Service Recherche Education
M. Salami Naïmjeen	Service Orientation Scolaire
M. Egbetowokpo Augustin	Service Documentation
M. Dongbehounde Justin	SPC

**Direction Départementales des Enseignements Primaire et Secondaire****Département de l'Atacora-Donga**

M. Ange N'Koué	Directeur
M. Aissoun Claude A.	Chef / Service Organisation Scolaire et Prévision
M. Hounhoui Augustin	Chef / Service des Enseignements Primaires (SEP)
M. Lokossou Célestin M.	Chef / SEP - Adjoint
M. Tollo C. Gaston	Chef / CS / Natitingou
M. Agossa Blaise	Chef / CS Natitingou – Adjoint
M. KOUESSI Robert	Secrétaire Administrative / CS/Copargo
M. KOUAGOU Nayo	SA adjoint / CS/Copargo
M. OGATCHIN Julien Koba	Inspecteur

**Département du Borgou-Alibori**

M. Rémy Seko N'Goyé	Directeur
M. Amoressou Germain	Chef / Service Organisation Scolaire et Prévision (SOSP)
M. Bagoudou Bawro	Collaborateur C/SOSP
M. Kimba Alassane	Chef Service Administratif
M. Sodjahin Aristide	Chef Service des Affaires Financières
M. Faladé Bissiriou	Chef Service Enseignement Primaire

**Département du Zou-Collines**

M. Djitrinou Victorien	Directeur
M. Agbokpanzo Michel	Chef / Service Organisation Scolaire et Prévision (SOSP)
M. Hamenou Kouami	Chef / Service des Enseignements Primaires (SEP)
M. Francisco Koundé	Chef / Service des Affaires Financières

M. Abaya K. Jérôme	Chef / Circonscription Scolaire DASSA-ZOUME
M. Ayosso Nestor Codjo	Chef / CS DASSA-ZOUME - Adjoint
M. Dodometin E. Sylvain	Chef / Division Gestion Cantine / SOSP
M. Egbozan Antoine	Chef / Division Statistiques / SOSP
M. Adjovi Marcel	Technicien Génie Civil / SOSP

#### **Département du Mono-Couffo**

M. Gomido Alphonse	Directeur
M. Wewe S. Honoré	Chef / Service Organisation Scolaire et Prévision (SOSP)
M. Zitty Jean-Jacques	Collaborateur SOSP
M. Pio S. Yakini	Collaborateur SOSP
M. Tossou Biora	Chef / Service des Enseignements Primaires (SEP)
M. Kakpovi D. Robert	Collaborateur Service des Affaires Financières (SAF)
M. Adjévi Comlan Christophe	Chef / Circonscription Scolaire DOGBO

#### **Département de l'Atlantique-Littoral**

Dr. Aho F. Edouard	Directeur
M. Guy Clément Aguedé	Chef / Service de l'Organisation Scolaire et de la Prévision (SOSP)
M. Parfait Oteyami	Chef / Service des Affaires Financières (SAF)

#### **Département de l'Oueme-Plateau**

Mme Clémence S. Fatoké-Adandé	Directrice
M. Oloufadé Gérard	Chef / Service de l'Organisation Scolaire et de la Prévision (SOSP)
M. Idohou G. Didier	Chef / Service Enseignement Primaire (SEP)
M. Houngbégnon Z. Michel	Chef / Service des Affaires Financières (SAF)

#### **Associations des parents d'élèves**

M. Copo Chichi René Roger	Président / Fédération Nationale des Associations de Parents d'Elèves et d'Etudiants (FNAPEB)
M. Kouakire Joseph	Président de la FEDAPE/ATACORA
M. Azototassi Clément	Secrétaire Comptable / FEDAPE/ATACORA/DONGA
M. Tigri Franck	Coordinateur / FEDAPE/ATACORA/DONGA
M. Gbaguidi Kokou Léon	Instituteur à la retraite
M. Adjovi Théophile	Instituteur à la retraite

#### **Les Ecoles faisant l'Objet du Projet**

##### **Les Directeurs du Département de l'Atacora-Donga**

M. COSSI L. Jean	Directeur	Worouwari-2 (ATA1)
M. KONOURA C. Léon	Directeur	Birmi Centre/B (ATA2)
M. AKPADO Roger	Directeur	Koundé Centre/B (ATA3)



Mme BECOUSSARI Therese BONI	Directrice	Dassagate/B (ATA4)
M. El Hadji YACOUBOU Idrissou	Directeur	Ourbouga (ATA5)
M. HOUSSOU Z.D. Cyprien	Directeur	Manigri-Ikani/B (DON1)
Mme KPATINDE Delphine	Directrice	Taifa/C (DON2)
M. DAGAN Clémentine	Directrice	Kilir/C (DON3)
M. KPATINDE Prosper	Directeur	Tepaba/A (DON4)
M. DJENDI Alassane	Directeur	Copargo/C (DON5)

#### **Les Directeurs du Département du Plateau**

M. ATCHADE Koffi François	Directeur	Kétou-Gbecon/A (PLA1)
M. PODO G. Germain	Directeur	Sobé/A (PLA2)
Mme DAGBA Therese	Directrice	Sakété Centre/B (PLA3)
M. DJISSONON Susanne	Directeur	Takon Centre (PLA4)

#### **Les Directeurs du Département du Littoral**

Mme AGUIAR Horseuse	Directrice	Tanto (LIT1)
Mme DAGBA Philomène	Directrice	Gbégamey Sud/C (LIT4)
M. AGBAHEY Codjo-Hyacinthe	Directeur	Gbégamey Sud/E (LIT5)
Mme TOHOUEGNON Auastasié	Directrice	Houeyiho II /A (LIT10)
M. GOUDJO Bénork	Directeur	Houeyiho II /B (LIT11)

#### **Les Participants à Réunion des Habitants**

##### **Ecole Primaire Publique de Cotonou**

Mme Dossou-Soghon Pélagne	Directrice	EPP / A
Mme Aoutchemé Madeleine	Directrice	EPP / B
M. Hodohou Paul	Directeur	EPP / C
Mme Anagonou Edurige	Vice Présidente	APE
M. Houndeffo Claude	Secrétaire	APE
M. Alidjinou Soulé Bissiriou	Trésorier	APE
M. Kpakpo Moïse	Conseiller	APE

##### **Ecole Primaire Publique de GBOWELE**

M. Sahou Paulin	Directeur	EPP GBOWELE
M. Abanigan Cossi	Adjoint	EPP GBOWELE
M. Yehouenou Septime	Adjoint	EPP GBOWELE
M. Goulihané Francis	Secrétaire	APE GBOWELE
Mme Ogou Eyhrasie	Ménagère	Village GBOWELE
Mme. Sossou Marguerite	Ménagère	Village GBOWELE
Mme Goulihoué Colette	Ménagère	Village GBOWELE
M. Dossa François	Cultivateur	Village GBOWELE

M. Goulihoué Gérard	Cultivateur	Village GBOWELE
M. Totin Clément	Maître Menuisier	Village GBOWELE
M. Gbéjji Victorin	Cultivateur	Village GBOWELE
M. Agoussin Paul	Cultivateur	Village GBOWELE
M. Zounglowénon Léon	Cultivateur	Village GBOWELE
M. Atchassou Léon	Cultivateur	Village GBOWELE
M. Baingbéwé Marius	Cultivateur	Village GBOWELE
M. Aizannon Joseph	Maître Saleur	Village GBOWELE
M. Brindji David	Elève	Village GBOWELE
M. Brindji Eurmain	Cultivateur	Village GBOWELE
M. Agoussin Bernadin	Cultivateur	Village GBOWELE
M. Ezin Marcel	Cultivateur	Village GBOWELE
M. Assogla Félix	Cultivateur	Village GBOWELE
M. Assogla Alain	Cultivateur	Village GBOWELE
Mme Lohonon Marina	Ménagère	Village GBOWELE
M. Dossa Jonas	Cultivateur	Village GBOWELE
M. Athassou Gérôme	Elève	Village GBOWELE
Mme Assogha Céline	Ménagère	Village GBOWELE
M. Athassou Gean		Village GBOWELE
M. Adjomangbo Grégaite	Cultivateur	Village GBOWELE
Mme Malénoù Martine	Ménagère	Village GBOWELE
M. Agbétou Kocou	Cultivateur	Village GBOWELE
M. Adjoumangbo Elie	Cultivateur	Village GBOWELE
M. Athassou Mathias	Cultivateur	Village GBOWELE
Mme Houyété Florence	Ménagère	Village GBOWELE
M. Haunsonlon Pierre	Cultivateur	Village GBOWELE
M. Aghanninhoun Syriayue	Cultivateur	Village GBOWELE
M. Aghanninhoun Français	Cultivateur	Village GBOWELE
Mme Baoukolé Cécile	Ménagère	Village GBOWELE
Mme Houasoulon Hédanoun	Ménagère	Village GBOWELE
Mme Lalinon Martine	Ménagère	Village GBOWELE
Mme Zoungbowénon Geanne	Ménagère	Village GBOWELE
Mme Zoungbowénon Geannette	Ménagère	Village GBOWELE
Mme Malénon Toriton	Ménagère	Village GBOWELE
Mme Athassou Félicité	Ménagère	Village GBOWELE
Mme Meton Véronique	Ménagère	Village GBOWELE

Mme Athassou Martine	Ménagère	Village GBOWELE
Mme Agbétou Justine	Ménagère	Village GBOWELE
Mme Aghanninhoue Ayinon	Ménagère	Village GBOWELE
Mme Grè Thérèse	Ménagère	Village GBOWELE
M. Alogla Baffiou	Eleveur	Village GBOWELE
Mme Athassou Albertine	Ménagère	Village GBOWELE
Mme Toglé Yvonne	Ménagère	Village GBOWELE
Mme Dossa Florence	Ménagère	Village GBOWELE
M. Adjomangbo Bounatanture	Cultivateur	Village GBOWELE
Mme Labinon Houssihindé	Ménagère	Village GBOWELE

**Ecole Primaire Publique de MANDANKANMEY/B**

M. Hovor Kossi	Directeur	EPP Mandankanmey/B
M. Amoussou Kovètè Cosme	Adjoint	EPP Mandankanmey/B
M. Somagnan Pierre	Adjoint	EPP Mandankanmey/B
Mme Mama Suzane	Adjointe	EPP Mandankanmey/B
M. Etchou Goffi	Cultivateur	Village Etchouhoue
M. Etchou Vincent	Cultivateur	Village Etchouhoue
M. Esse Crabriel	Cultivateur	Village Mandankanmey
M. Late Clément	Commerçant	Village Ekinhoue
M. Kedje Barthélémy	Dentiste	Village Ekinhoue
M. Etchou Germain	Tailleur	Village Etchouhoue
M. Amouzoun Gohouèdé	Cultivateur	Village Mandankanmey
M. Bossou Gbédéma	Commerçant	Village Mandankanmey
M. Somagnan Paulin	Mécanicien	Village Somagnanhoue
M. Ballovi Mètohoué	Commerçant	Village Mandankanmey
M. Amouzoun Tchaclè	Cultivateur	Village Mandankanmey
M. Sehonnou Gbénonchi	Cultivateur	Village Ekinhoue
M. Sossou Julien	Cultivateur	Village Mandankanmey
M. Houenou Mahongnan	Cultivateur	Village Fafadji
M. Mouzoun Kouessi	Cultivateur	Village Fafadji
M. Noumado Vincent	Cultivateur	Village Fafadji
Mme Tchaclè Nanonba	Ménagère	Village Mandankanmey
Mme Gboton Chantale	Ménagère	Village Mandankanmey
Mme Ega Hortance	Ménagère	Village Ekinhoue
Mme Lokossou Odile	Ménagère	Village Mandankanmey
M. Soukou Baba	Commerçant	Village Mandankanmey

M. Somagnan Houèto	Commerçant	Village Somagnanhoue
M. Somagnan Gbénonchi	Cultivateur	Village Somagnanhoue
M. Degnon Nestor	Cultivateur	Village Mandankanmey
M. Mouzoun Goffi	Cultivateur	Village Fafadji
M. Esse Nicaise	Commerçant	Village Mandankanmey

**Ecole Primaire Publique de CENTRE/D, E, F ABOMEY**

M. Pognon Paul	Chef / Circonscription Scolaire ABOMEY	
M. Mitchai Noël	Directeur	EPP Centre/D ABOMEY
Mme Bodjrenou B. Madeleine	Directrice	EPP Centre/E ABOMEY
Mme Assogba M. Grégorienne	Directrice	EPP Centre/F ABOMEY
M. Zanhounfo Gabriel	Président	APE CENTRE ABOMEY
M. Afchia Euloge Dédier	Secrétaire	APE CENTRE ABOMEY
M. Kaïkaï Casimin	Secrétaire Adjoint	APE CENTRE ABOMEY
M. Dangbénon Rémeï	Conseiller	APE CENTRE ABOMEY
M. Lanmandjèkjogni Jean	Secrétaire aux Infrastructures	APE CENTRE ABOMEY
M. Agbo Nicolas	Commissaire aux Comptes	APE CENTRE ABOMEY
Mme Lanmandjejogni Ahossi	Ménagère	Communautaire
Mme Djidaybé Félicienne	Ménagère	Communautaire
Mme Ayamou Colette	Ménagère	Communautaire
Mme Dangbénon Célestine	Ménagère	Communautaire
Mme Agbo Mélanie	Ménagère	Communautaire
Goudou Colette	Ménagère	Communautaire

**Ecole Primaire Publique de TCHIKOMEY II, TOGUEME**

Mme Edaye Caroline Claudine	Directrice	EPP TCHIKOMEY
M. Bossou Dansou Léon	Directeur	EPP TOGUEME
M. Mabounou Beïtrin	Président	APE TOGUEME
M. Agossou Celestin	Vice Président	APE TOGUEME
M. Goussi A. Boeou	Délégué	APE TOGUEME
M. Bodjrènou Isidoré	Trésorier Général	APE TOGUEME
M. Afanou Adanyro	Secrétaire Adjoint	APE TOGUEME
M. Zodgi Kodgo		APE TOGUEME
M. Hta Beaise		APE TOGUEME
M. Gbadessi Azongnihoun		APE TOGUEME
M. Goussi Affo Beetin	Président	APE TCHIKOMEY II
M. Sossou M. Vincent	Vice Président	APE TCHIKOMEY II
M. Sehondo Antoine	Secrétaire Adjoint	APE TCHIKOMEY II

M. Kpadonou Etienne	Commissaire aux Comptes	APE TCHIKOMEY II
M. Ségnon Bessan	Conseiller	APE TCHIKOMEY II
M. Adonsi Michel	Trésorier	APE TCHIKOMEY II
M. Yehouessi Sogbassi		APE TCHIKOMEY II
M. Kocou Genouette		APE TCHIKOMEY II
Mme Aginkpo Seline		APE TCHIKOMEY II
Mme Dansou Ameléri		APE TCHIKOMEY II
Mme Aguoun Jilberte		APE TCHIKOMEY II
Mme Gnélé Denise		APE TCHIKOMEY II
Mme Sewa Blandine		APE TCHIKOMEY II
Mme Glélé Rosette		APE TCHIKOMEY II
M. Besan Jacob		APE TCHIKOMEY II
Mme Doddou Martine		APE TCHIKOMEY II
Mme Zokdo Elisabethe		APE TCHIKOMEY II
Mme Essou Telérése		APE TCHIKOMEY II
Mme Megan Philomène		APE TCHIKOMEY II
Mme Zossou Marie		APE TCHIKOMEY II
M. Adjinakou Adan		APE TCHIKOMEY II
Mme Agbévo Sévérine		APE TCHIKOMEY II
Mme Edah Rosaline		APE TCHIKOMEY II
Mme Guin Houwa Marie		APE TCHIKOMEY II
Mme Favide Vlarienne		APE TCHIKOMEY II
Mme Ahamnado Amelie		APE TCHIKOMEY II

#### **Ecole Primaire Publique de SOBE/B**

M. Ogatchin Koba Julien	Chef / Circonscription Scolaire Ifangni	
M. Houeto Victorin	Directeur EPP SOBE/B	
Mme Houndeganme Bome Angèle	Institutrice	EPP SOBE/B
M. Gandamo A. Célestin	Instituteur	EPP SOBE/B
M. Adjaman Pozacki	Chargé à l'Infrastructure	
		APE SOBE
M. Samuel Abgoola	Chargé à l'Infrastructure Adjoint	
		APE SOBE
M. Adeossi Augustin	Commissaire aux Comptes	
		APE SOBE
M. Yekini Alidou	Secrétaire	APE SOBE
M. Abiala Wass	Secrétaire Adjoint	APE SOBE
M. Adjibola Raonfou		APE SOBE
M. Podo Gevwain	Instituteur	SOBE

Mme Inoussa Wossila	Ménagère	SOBE
Mme Goumola Conforte	Ménagère	SOBE
Mme Sikirou Marie	Ménagère	SOBE
Mme Tetede Diane	Ménagère	SOBE
Mme Djiman Karamatou	Ménagère	SOBE
Mme Kadiou Djèmila	Ménagère	SOBE
Mme Ossewi Kouboura	Ménagère	SOBE
Mme Ggoumola Awèni	Ménagère	SOBE
Mme Ganiou Rali	Ménagère	SOBE
Mme Ramanou Anouratou	Ménagère	SOBE
M. Odoussina Nassirou	Chauffeur	SOBE
M. Saba Kora	Chauffeur	SOBE
M. Abiala Samadou	Tailleur	SOBE
M. Fachina Aziz	Apprentir Camera	SOBE
M. Falola Biliaminou	Maraboud	SOBE
M. Abibou Hominou	Electrician	SOBE
M. Odje Karimou	Cultivateur	SOBE
M. Oloumeiyilo Bachirou	Tradi Praticien	SOBE
M. Falola Thiams Dine	Transitaire	SOBE
M. Abiala Djamou	Marchand	SOBE
M. Odje Wayidi	Cultivateur	SOBE
M. Abiala Akim	Cultivateur	SOBE
M. Abiala Aziz	Cultivateur	SOBE
M. Adjana Ayuba	Cultivateur	SOBE
M. Adewale Bassitou	Cultivateur	SOBE
M. Odjouola Abau	Cultivateur	SOBE
M. Elegbede Salami	Cultivateur	SOBE
M. Olakpo Tayé	Cultivateur	SOBE
M. Elégbede Moussa	Cultivateur	SOBE
M. Labrintan Jsmail	Elève	SOBE
M. Yekini Akim	Elève	SOBE
M. Koumolou Samadou	Elève	SOBE
M. Lamidi Y. Adebo	Elève	SOBE
M. Tessilimi Bafiou	Elève	SOBE
M. Adjifa Abdou	Elève	SOBE

**Ecole Primaire Publique de BRINI/B**

M. Konoura C. Léon	Directeur	EPP BRINI/B
M. Imorors Aboubakary	Président	APE BRINI/B
M. Sero Roucoro Adamou	Secrétaire	APE BRINI/B
M. Issaka Ibrahim	Secrétaire Adjoint	APE BRINI/B

**Ecole Primaire Publique de TAIFA, KIRIR (Département DONGA)**

M. Adjovi Meignon	Chef / Circonscription Scolaire Djougou	
M. Massi Essi	Chef / CS Djougou / -Adjoint	
M. Amegbegni H. Léonard	Directeur	EPP TAIFA/A
Mme Ibpandé Delphine	Directrice	EPP TAIFA/C
M. Amoussou H. K. Victor	Adjoint	EPP TAIFA
M. Awokou I. Clémentine	Directrice	EPP KILIR/C
M. Atihou Bruno Tachnou	Directeur	EPP TAIFA/B
M. Kimmakon Vincent	Enseignant	EPP TAIFA/C
M. Adande Emmanuel	Enseignant	EPP TAIFA/C
Mme Bilha A. Foussèna	Enseignante	EPP TAIFA/C
M. Salifou Sofu	Président	APE TAIFA
M. Alassane Salifou	Vice Président	APE TAIFA
M. Takpara Salifou	Trésorier	APE TAIFA
Mme Agnoro Neiatta Adidja	Adjoint Pécuniaire	APE TAIFA
M. Agnoro Rachidatou	Organisatrice	APE TAIFA
M. Oroukoun Essaka	Secrétaire	APE TAIFA
M. Oumarou Boussari	Commissaire aux Comptes	APE TAIFA
M. Amidou Abdourabramauce	Responsable aux Infrastructures	APE TAIFA
M. Aboudoulaye Imorou	Responsable aux Infrastructures	APE KILIR
M. Maman Salifou	Cultivateur	TAIFA
M. Tairou Zouakanère	Cultivateur	TAIFA
M. Oumarou Foresseni	Cultivateur	TAIFA
M. Idrissou Mossouna	Electricien	TAIFA
M. Idrissou Sanounou	Cultivateur	TAIFA
Mme Nourou Noufoussou	Ménagère	TAIFA
M. Idrissou Sidi	Conducteur	
M. Alassane T. Assoumanon	Mécanicien	

**Ecole Primaire Publique de TREBOUN/A (Département BORGOU)**

M. Bio Issifou Mohamed	Directeur	EPP TREBOUN/A
------------------------	-----------	---------------

M. Lafia Kpébi	Président	APE TREBOUN/A
M. Solla Inbibiyé	Vice Président	APE TREBOUN/A
M. Chabi Guia Sissi	Vice Secrétaire Adjoint	APE TREBOUN/A
M. Chabi Mare Zimé	Secrétaire Général	APE TREBOUN/A
M. Sourakou Bio	Trésorier	APE TREBOUN/A
Mme Bio Barouka Buma	Trésorière Adjointe	APE TREBOUN/A
M. Sounou Soko N'Douro	Conseiller	APE TREBOUN/A
Mme Ahouande Antoinette	Conseiller	APE TREBOUN/A

**Ecole Primaire Publique de KANDI/C, F, SAKABOUKININ/D (Département ALIBORI)**

M. Iyoko Innocent	Chef / Circonscription Scolaire Gogounou	
M. Hounleyi Alain D.	Chef / Circonscription Scolaire Kandi	
Mme Adamou Abiba	Directrice	EPP KANDI/C
M. Sehlan D. Jean-Luc	Directeur	EPP KANDI/F
M. Moussa Adam Moutarou	Directeur	EPP SAKABOUKNIN/D
M. Dantonka Sanni	Président	APE KANDI/C
M. Chabib Cyaspar	Président	APE SAKABOUKININ/D
M. Sake Alassan	Président	Coordination APE (CAPE) KANDI
M. Kysaviah M. Sichillor	Secrétaire	APE SAKABOUKININ/D
M. Imorou Ddi	Secrétaire Général Adjoint	APE SAKABOUKININ/D
Mme Adamou Samata		APE KANDI/C
M. Taba Mama		APE KANDI/C
M. Issa Azara		APE KANDI/C
M. Amadou Aissatou		APE KANDI/C
M. Parayé Y. Kassim		APE KANDI/D
M. Yacoubou Moussa		APE KANDI/D
M. Sabi Azara		APE KANDI/F
M. Sabi Anaton		APE KANDI/F
M. Parape Azanath		APE KANDI/F
Mme Bou Raima Fatouma		APE KANDI/F
M. Parayé Aissatou		APE KANDI/F
M. Amidou Boyaminou		APE KANDI/F
M. Maman Zoukanéni		APE KANDI/F

**Ecole Primaire Publique de HINDE II/A, B (Département ATLANTIQUE)**

Mme Gbédo Marie-Noelle	Directrice	EPP HINDE II/A
Mme Mitonhounou M. Philomène	Directrice	EPP HINDE II/B



M. Kpehounton Antoine	Président	APE HINDE II/A
M. Codagbe Bernard	Président	APE HINDE II/B
M. Gossou David	Vice Président	APE HINDE II/B
M. Dosser Marcel	Secrétaire Général	APE HINDE II/A
Mme Saizonou Victorine	Délégué aux Infrastructures	APE HINDE II/A
Mme Mondé Philomène	Trésorière Adjointe	APE HINDE II/A
M. Migan Garges	Conseiller	APE HINDE II/B
M. Koukoi Edwige	Commissaire au Compte	APE HINDE II/B
M. Deguenon H. Guillaume	Délégué aux Infrastructures	APE HINDE II/B
M. Kinsou Noel	Délégué Adjoint aux Infrastructures	APE HINDE II/B
M. Bonou Fernand	Trésorier	APE HINDE II/B

**Ecole Primaire Publique de TOVE/C (Département LITTORAL)**

M. M'Bouéké R. Pascal	Chef Circonscription Scolaire de OUIDAH	
M. Esse Dominique	Chef Circonscription Scolaire par Intérim	
Mme Tossou Thérèse K.	Directrice	EPP TOVE/A
Mme Rustico A. Agnès G.	Directrice	EPP TOVE/B
M. Bagan M. Célestin	Directeur	EPP TOVE/C
M. Adjovi Kyêhountou Lucien	Président	APE TOVE
M. Aguemon Thèodore	Vice Président	APE TOVE
M. Ahoualakoun Sélicier	Trésorier	APE TOVE
M. Ibhéde Sivne	Trésorier Adjoint	APE TOVE
M. Azonsi Louis	Représentant du Personnel Enseignant	
Mme Lima Marceline	Vendeuse	
Mme Atchou Cossiba	Vendeuse	
Mme Ata Jacqueline	Vendeuse	
Mme Lissamou Léonie	Vendeuse	

**Ecole Primaire Publique de DAVIE/A, B (Département OUEME)**

M. Gnonlonfoun Valérie	Chef / Circonscription Scolaire Porte-Novo -Attaché	
Mme Fassinou S. Virginie	Directrice	EPP DAVIE/B
M. Houédé Donatien	Enseignant	EPP DAVIE/A
M. Matanmi Damien	Enseignant	EPP DAVIE/B
Mme Ardjilé Victorine	Enseignante	EPP DAVIE/B
Mme Adeniiyi Mariama A.	Enseignante	EPP DAVIE/A
Mme Adjibade A. Soubedath	Enseignante	EPP DAVIE/B
M. Tairou Mouranan	Commerçant-Entrepreneur, Trésorier	

		APE DAVIE
M. Hesoulugleo Housson	Tailleur	APE DAVIE
M. Atchou Galles	Electricien Bâtiment	APE DAVIE
M. Gnangra Paix	Couturier	APE DAVIE
M. Lassokpé Ayouba	Boucher	APE DAVIE
M. Sadikou Ramani	Plombier de Ferraille	APE DAVIE
M. Houndayi Noël H.	Professeur	APE DAVIE
M. Egounoyobi Gassèore	Dépanneur Radio	APE DAVIE
Mme Ynansounnou Antionellte	Revendeuse	APE DAVIE
Mme Zansi Souvou	Revendeuse	APE DAVIE

### **Réunion des Femmes , Département ATACORA**

Mme Massion-Ouai Sylvie	Assistante Chargé Genre Préfecture ATACORA
Mme Chabi MrZouida	SASA Préfecture ATACORA
Mlle Baude Justine	Responsable Département de la CNI Préfecture ATACORA
Mme Dogo Y. Clémence	Préfecture de Natitingou ASOFED
Mme Cambia Jeanne	An. Service Social TETOOMA
Mme Sama Brigitte	An. Service Social en Retraite GFVPA
Mme Bagri Marguerite	Institutrice EUC/C GFVPA
Mme Idakou Hélène	ENI GFVPA
Mme Zime Yerima Julienne	Professeur Lycée de Jeunes Filles

### **Les autres donateurs**

#### **WORLD BANK**

Dr. Midou Ibrahima	Spécialiste Principal en Santé Publique
M. Rachidi B. Radji	Human Development Economist, Human Development III, Africa Region (Washington, D.C.)

#### **UNICEF**

M. Nicolas Pron	Coordonnateur de Programme
Mme Raymonde Agossou	Chef de Projet Education

#### **UNION EUROPEENNE**

Mme Stéphanie Baud	Chargée de Programmes, Secteur Social
--------------------	---------------------------------------

#### **COOPERATION FRANCAISE**

M. Claude Ghionda	Chef de Projet d'Appui à l'Enseignement Général
-------------------	---

#### **AMBASSADE DE FRANCE**

M. Christian Vandendriessche	Conseiller – Adjoint	Service de Coopération et d'Action Culturelle
------------------------------	----------------------	--

#### **GROUPE AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT**

Mme Eulalie Rodrigues Chargé de projet d'éducation

#### **COOPERATION TECHNIQUE BELGE SA**

Mme Corinne Thévoz Chargée de Programme

#### **USAID**

M. Jeff Ramin Conseiller en Education, Equipe Education de Base

Mme Georgette POKOU Economist, Basic Education Team Leader

#### **AMBASSADE ROYALE DE DANMARK**

Mme Annelise Boysen Ingénieur Génie Civil, Conseil Programme Transport

M. Jens O. Gregersen Conseiller Programme, Eau et Assainissement

#### **PADEAR – GTZ**

Mme Fébronie Codja Coordinatrice du Projet

#### **ONGs**

#### **IFESH (International Foundation for Education and Self-Help)**

Mme Cynthia Tata Country Representative

M. Mouhamed Jacquet Chargé de Programme

M. Valentin Akogbeto Directeur de Formation

#### **WORLD EDUCATION**

M. Alan T. Miller Directeur

M. Latifou Yessoufou Directeur National de Programme et Formation

Mme Korogoné Armelle Chargée de Programme

#### **ECOLIERS DU MONDE**

M. Ousmane Dan Tata Responsable du Programme

Mme Lékiatou Idrissou Seriki Responsable des Opérations

#### **CARE INTERNATIONAL**

M. Osséni S. Amadou Chef Projet Education

#### **MCDI (Medical Care Development, Inc)**

M. Lee Yellott Représentant Résident

M. Urbain Alegbedji Formateur Spécialiste en Santé Publique

M. Razack Lawani Chef des études de Micro Projet

**PROCES-VERBAL DES DISCUSSIONS  
RELATIVES A L'ETUDE DU CONCEPT DE BASE  
SUR LE PROJET DE CONSTRUCTION D'ECOLES PRIMAIRES  
EN REPUBLIQUE DU BENIN**

En réponse à la requête du gouvernement de la République du Bénin (ci-après abrégée "le Bénin"), le gouvernement du Japon a décidé d'exécuter une étude du concept de base pour le «Projet de Construction d'Ecoles Primaires» (ci-après abrégé "le Projet") et l'a confiée à l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (ci-après abrégée "la JICA").

La JICA a dépêché au Bénin une mission d'étude du concept de base (ci-après abrégée "la Mission") conduite par M. Yoshio FUKUDA, Directeur adjoint de la Première Division de Gestion des Projets, Département de Gestion des Projets de la Coopération Financière Non-Remboursable de la JICA. La Mission y séjournera du 2 février au 14 mars 2003.

La Mission a procédé à une série de discussions avec les autorités concernées du gouvernement béninois, et a effectué des enquêtes sur les zones faisant l'objet du Projet.

A l'issue des discussions et de l'étude sur place, les deux parties ont confirmé réciproquement les points essentiels mentionnés dans l'Appendice. La mission poursuivra l'étude et élaborera le rapport de l'étude du concept de base.

Fait à Cotonou, le 7 février 2003

福日義夫

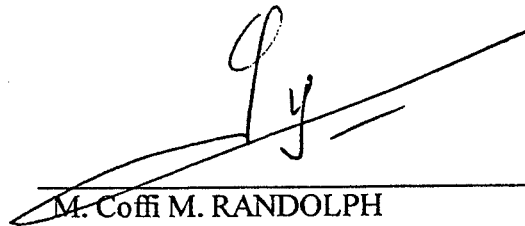
---

M. Yoshio FUKUDA  
Chef de mission  
pour l'étude du concept de base  
Agence Japonaise de Coopération  
Internationale (JICA)



---

M. Joseph AHANHANZO  
Directeur de la Programmation et de la  
Prospective  
Ministère des Enseignements Primaire  
et Secondaire  
République du Bénin



---

M. Coffi M. RANDOLPH  
Directeur Asie et Océanie  
Ministère des Affaires Etrangères  
et de l'Intégration Africaine  
République du Bénin

## APPENDICE

### 1. Objectifs du Projet

Le présent Projet a pour objectifs d'améliorer le cadre scolaire et d'augmenter l'offre d'éducation pour les enfants non-scolarisés par le biais de la construction ou l'extension de salles de classes dans des écoles primaires dans tous les départements du Bénin.

### 2. Zones faisant l'objet du Projet

Les zones faisant l'objet du Projet sont les départements de : Atakora, Donga, Atlantique, Littoral, Borgou, Alibori, Mono, Couffo, Ouémé, Plateau, Zou et Collines.

### 3. Organisme responsable et organisme d'exécution

Il s'agit de :

- Organisme responsable : Ministère des Enseignements Primaire et Secondaire du Bénin (MEPS)
- Organisme d'exécution : Direction de la Programmation et de la Prospective (DPP) du MEPS

### 4. Contenu de la requête de la partie béninoise

S'appuyant sur les concertations avec la Mission, la partie béninoise a proposé le contenu de requête finale ci-dessous indiqué :

- Zones et écoles concernées  
Voir l'Annexe-1.
- Infrastructures à construire et équipements à fournir  
Voir l'Annexe-2.

### 5. Orientation de base de la Coopération

Après son retour au Japon, la Mission élaborera le concept de base du Projet conformément aux critères de sélection des écoles dont la liste figure à l'Annexe-3. Les sites objets du Projet, le nombre de salles de classe à construire, etc., seront déterminés sur la base de l'étude à venir ; aussi, les deux parties sont-elles avisées que le contenu des Annexes-1 et 2 ne seraient peut-être pas toujours les objets définitifs de la coopération.

### 6. Système de l'aide financière non-remboursable du Japon

La Mission a expliqué le système d'aide financière non-remboursable du Japon indiqué à l'Annexe-4 et la partie béninoise a bien compris ce système. La partie béninoise a pris

connaissance des dispositions à prendre par elle telles que mentionnées à l'Annexe-5 au cas où la coopération financière non-remboursable serait accordée pour faciliter l'exécution du Projet et s'est engagée à les prendre.

## 7. Calendrier futur

- (1) La Mission continuera son étude au Bénin jusqu'au 14 mars 2003.
- (2) La JICA élaborera un rapport sommaire du concept de base et dépêchera au Bénin une mission vers le mois de mai 2003 afin de le présenter à la partie béninoise et de confirmer les mesures de préparation qui devront être prises par cette dernière.
- (3) Au cas où la partie béninoise donnerait son accord de principe sur le contenu du rapport sommaire du concept de base, la JICA établira un rapport du concept de base et l'enverra à la partie béninoise vers le mois de juillet 2003.

## 8. Autres points divers

- (1) Ecoles faisant l'objet du Projet et nombre de salles de classe à construire

La partie japonaise a expliqué que ce n'est pas toutes les salles de classe demandées par la partie béninoise qui seront construites dans toutes les écoles figurant sur la requête, mais les écoles faisant l'objet du Projet et le nombre de salles de classe qui seront construites seront déterminés sur la base des critères de sélection indiqués à l'Annexe-3.

- (2) Norme de conception des infrastructures

La partie béninoise a indiqué que les infrastructures à construire dans le cadre du Projet seront conçues en principe en conformité avec la norme de construction scolaire en vigueur au Bénin.

- (3) Sites en double emploi avec d'autres donateurs

La partie japonaise a expliqué que les sites où la construction de salles de classe est prévue actuellement ou à l'avenir sur d'autres financements seront exclus du Projet.

- (4) Recrutement et affectation des enseignants

La partie béninoise s'est engagée à recruter et affecter les enseignants nécessaires aux écoles ciblées du Projet afin de pouvoir assurer leur fonctionnement.

- (5) Gestion et maintenance des infrastructures

Le Ministère des Enseignements Primaire et Secondaire a déclaré qu'il prendra la responsabilité pour que les Directions Départementales des Enseignements Primaire et Secondaire et les communautés assurent la gestion et la maintenance des infrastructures qui seront construites par le Projet. Le guide de maintenance et d'entretien des

*Bya*

*qui*

infrastructures scolaires a été présenté à la partie japonaise. La partie béninoise a demandé en même temps à la partie japonaise un encadrement technique appelé "Soft Component". Elle a également demandé une formation technique en matière d'entretien et de maintenance des infrastructures scolaires.

(6) Démolition des infrastructures existantes et construction de salles de classe provisoires

La partie béninoise a pris bonne note qu'au cas où la démolition des infrastructures existantes et/ou la construction de salles de classe provisoires seraient nécessaires, il lui appartient d'exécuter tels travaux avant le commencement des travaux du Projet.

(7) Monitoring

Le Ministère des Enseignements Primaire et Secondaire s'est engagé à donner les instructions à la Direction Départementale des Enseignements Primaire et Secondaire de chacun des départements pour assurer le monitoring de la gestion et de la maintenance des infrastructures qui seront construites par le Projet et à faire le compte rendu à la partie japonaise sur le résultat de tel monitoring.

(8) Rétrocession d'écoles

La partie béninoise a confirmé que la nouvelle liste des écoles de la requête ne comporte plus d'écoles en rétrocession.

(9) Ecoles en milieu urbain

Conformément à l'orientation du gouvernement du Bénin, la partie béninoise a souhaité que les écoles en milieu urbain soient réalisées en R+1. La partie japonaise a pris bonne note du souhait de la partie béninoise, étant entendu que les infrastructures scolaires à construire dans chacune des écoles ciblées du Projet seront conçues sur la base du résultat d'études.

(10) Electrification et adduction d'eau

La partie béninoise prendra en charge, au titre de la contrepartie nationale, et selon le cas, l'électrification et l'adduction d'eau des salles de classe à construire par le Projet, afin de pouvoir construire autant de classe que possible.

32

Ad